

# USIC news

N°  
02/13

Juillet 2013

---

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils  
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen  
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria  
Swiss Association of Consulting Engineers  
Member of FIDIC and EFCA

The image shows three red autonomous rail vehicles (CST) on a track. The vehicles are rectangular with a rounded top and a black base. They are positioned on a grey track with white markings. The background is a dark grey wall with a red horizontal stripe.

## *Vision réalisable pour le transport de marchandises en Suisse*

*Interview avec Yvette Koerber, gestionnaire de project CST,  
RVBS Partner à Aarau*

[www.usic.ch](http://www.usic.ch)

**USIC**

# Sommaire

<b>Editorial</b>	<i>Lobbying politique</i>	01
<b>Interview</b>	<i>Vision réalisable pour le transport de marchandises en Suisse</i>	02
<b>Carte blanche</b>	<i>Confiance où vas-tu?</i>	07
<b>Politique</b>	<i>Critique d'une réforme fiscale écologique</i>	08
	<i>Frein à l'endettement contre déficit budgétaire permanent</i>	10
	<i>Etude concernant les NLFA</i>	12
	<i>Fonds routier pour tout</i>	13
	<i>Diminution des recettes de l'impôt sur les huiles minérales</i>	14
	<i>Réglementation concernant le plan social</i>	14
	<i>Nouvelle Gestion Publique de la Confédération</i>	15
<b>Droit</b>	<i>Révision de la norme SIA 118</i>	16
<b>Droit du travail</b>	<i>Formation continue</i>	18
<b>Entreprise</b>	<i>Le travail mobile dans le monde professionnel nouveau</i>	22
<b>Construction</b>	<i>Assemblée plénière de constructionsuisse</i>	24
<b>Environnement/Energie</b>	<i>Pas de tournant énergétique en solitaire</i>	26
	<i>Fondation KliK</i>	28
	<i>Economie verte</i>	30
<b>Formation</b>	<i>building news</i>	31
<b>Assurance</b>	<i>La nouvelle assurance chantier usic</i>	32
	<i>Démissions du conseil de fondation</i>	34
<b>International</b>	<i>FIDIC – Joyeux anniversaire</i>	35
<b>Splitter</b>	<i>Assemblée générale 2013 de l'usic</i>	36
	<i>Splitter</i>	38

## Impressum

### Rédaction et Secrétariat

Effingerstrasse 1, case postale 6916, 3001 Berne | Téléphone: 031 970 08 88 | Fax: 031 970 08 82  
www.usic.ch | Courriel: usic@usic.ch

Concept & Graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Impression: Rub Media AG, Wabern  
Image de couverture: DesignRaum GmbH, Winterthur | CargoTube AG, Zürich

## Le Lobbying politique est plus important que jamais!

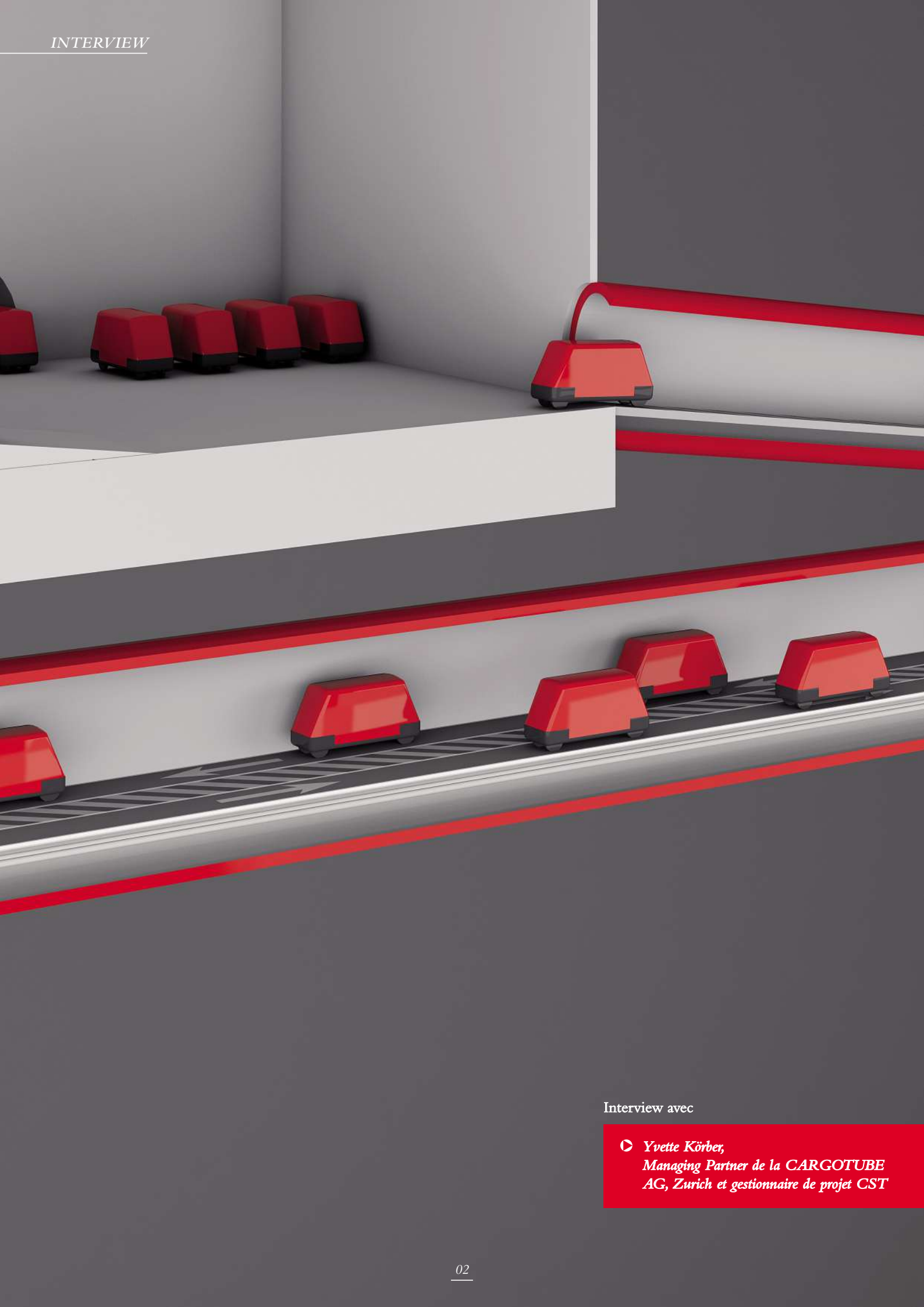
Un certain nombre d'affaires politiques qui concernent aussi les bureaux d'ingénieurs et de planificateurs sont actuellement discutées dans la capitale fédérale. Il est donc important pour chaque association d'avoir un monitoring politique proactif, un bon réseau de relations avec la politique et les autorités ainsi que des structures efficaces pour le lobbying politique. Au cours des dernières années, l'usic a accompli dans tous ces domaines un travail important. Jusqu'à présent, nous avons pu organiser avec succès deux rencontres avec des parlementaires fédéraux à l'occasion des sessions – la troisième rencontre suivra à l'été 2013 – et nous disposons maintenant non seulement d'un système de monitoring et de reporting standardisé, mais également de bons contacts directs au Parlement fédéral. Nous sommes ainsi en mesure de faire valoir activement dans la politique les intérêts de nos entreprises membres.

Cela est d'ailleurs nécessaire puisqu'un certain nombre de projets de lois nous concernent directement: par exemple, la révision de la loi sur les cartels est actuellement en consultation au Parlement. A première vue, on peut penser que cette loi n'intéresse pas particulièrement le secteur de la planification. Mais après l'interdiction partielle des cartels, décidée en première délibération par le Conseil des Etats, qui menace sérieusement les formes de collaboration éprouvées telles les communautés d'ingénieurs et de planificateurs, la plus grande prudence est de mise. De concert avec constructionsuisse, la Société des entrepreneurs et l'Union des arts et métiers, l'usic s'est engagée avec fermeté, dans le cadre des débats au Conseil national, pour que soit corrigée cette surrégulation totalement irréaliste et dommageable à l'industrie du bâtiment. D'autres projets de lois en suspens exigent également notre attention: la stratégie énergétique 2050 au sujet de laquelle nous avons élaboré une prise de position détaillée dans le cadre de la consultation passera bientôt devant le Parlement; il y a lieu d'y faire entrer notre savoir faire et de défendre les intérêts économiques de notre branche. Dans le domaine du droit des marchés publics, des travaux préparatoires de la Confédération et des cantons sont

actuellement en cours pour la mise en oeuvre des prescriptions internationales. Ces travaux déboucheront à ces deux niveaux sur une révision de la loi sur les marchés publics et il s'agit là encore de faire entendre nos revendications: harmonisation étendue, transparence, prise en compte spéciale des prestations de services intellectuelles, etc. Enfin, dans le domaine du droit privé également, des discussions sont à l'ordre du jour: le droit de la prescription doit être révisé (allongement des délais de prescription pour les actions en responsabilité?), et les contrats de construction (contrat d'entreprise et contrat de planification) de même que les recueils des normes de la SIA se trouvent de plus en plus dans la ligne de mire des organisations de consommateurs (par ex. responsabilité causale du concepteur).

D'un point de vue général aussi, il souffle un vent politique glacial sur l'économie. Après le oui à l'initiative Minder, les projets de la gauche tenus jusqu'ici comme irréalistes semblent avoir le vent en poupe. L'exigence de salaires minimum et maximum (initiative 1:12 et initiative pour un salaire minimum) et d'autres formes de redistribution (ex. impôt sur l'héritage) font de plus en plus d'adeptes. Certains acteurs de l'économie – mais pas dans notre branche – ont donné eux-mêmes un coup de pouce à cette tendance. Il est donc d'autant plus important que les PME de Suisse, épine dorsale de l'économie, fassent entendre leur voix et défendent l'ordre économique libéral qui a fait le succès de l'économie suisse que nous connaissons toujours aujourd'hui. Là encore, il faut que l'usic, c'est-à-dire avant tout ses entreprises membres, soient davantage actives, mais aussi qu'elles le restent. Nous vous remercions de votre engagement dans ce sens.

*Dr. Mario Marti, secrétaire de l'usic*



Interview avec

**Yvette Körber,**  
*Managing Partner de la CARGOTUBE  
AG, Zurich et gestionnaire de projet CST*

# Une vision réalisable pour le transport de marchandises en Suisse

*N'êtes-vous pas parfois assailli par le doute alors que vous investissez toute votre personne et tout votre travail dans un projet visionnaire aussi ambitieux et incertain, dont le succès est loin d'être garanti pour sans doute plusieurs années encore?*

Je ne vois pas les choses ainsi. Certes, il s'agit d'un défi énorme et difficile pour nous autres propriétaires du projet et pour la petite Suisse. Mais il incombe maintenant à notre génération de s'atteler à cette tâche et de la mettre en oeuvre afin que notre vision se concrétise. Nous avons en Suisse des exemples et des modèles impressionnants de visions dont la réalisation a demandé de l'audace. Pensez à la construction, admirée mondialement, du chemin de fer de la Jungfrau par l'industriel Adolf Guyer il y a cent ans ou aux réalisations d'Alfred Escher, politicien, chef d'entreprise et pionnier des chemins de fer au dix-neuvième siècle.

*Etes-vous convaincue que le projet «Cargo sous terrain» CST sera bien accueilli en Suisse?*

Après des travaux préparatoires relativement longs et effectués en silence, nous avons informé le public pour la première fois en mars 2013. Nous sommes très satisfaits de l'écho obtenu que l'on peut qualifier de vraiment favorable. Nous nous réjouissons d'avoir suscité l'intérêt du public. Cet accueil positif est dû à plusieurs facteurs:

- le projet est axé sur le trafic intérieur très chargé, tandis que tous les grands projets de tunnels étaient jusqu'à présents focalisés sur le transit alpin;
- nous sommes confrontés en Suisse à un trafic croissant, or nous ne pouvons modifier ni notre géographie ni notre topographie.

Seule une plus forte densification peut résoudre ces problèmes. Nos villes ne pourront se développer en mégalopoles. Mais l'approvisionnement en denrées de la population de nos villes et l'élimination des résidus de la consommation constituent une tâche gigantesque qui doit et peut être résolue. Nous croyons dur comme fer être en mesure de faire face à cette évolution tout en assurant la prospérité.

*Et la devise est donc de faire disparaître sous terre le trafic des marchandises?*

Les chiffres parlent un langage clair: les choses ne peuvent continuer ainsi. En 2011, la durée des embouteillages sur nos autoroutes a été de plus de 19 000 heures; l'ARE chiffre le coût des embouteillages à 1,5 milliard de francs par an. D'ici 2030, les experts attendent une nouvelle augmentation du trafic de 25 pour cent et une croissance encore plus forte sur le rail.

*Un groupe de projet hautement compétent de l'économie travaille depuis l'été 2011 à des plans pour un réseau souterrain de transport des marchandises. Notre réseau routier devrait-il être enterré?*

Il n'y aura certainement pas de réseau de tunnels pour doubler l'ensemble de nos routes. Les grandes lignes de notre infrastructure sont figées et le CST n'y changera rien. Nous concentrons nos efforts sur l'amélioration sensible du transport de marchandises le long des axes très fréquentés.

*Est-ce que l'égalité de traitement envisagée entre trains de marchandises et trains de voyageurs influence les chances et les scénarios de CST?*

Non, ce qui se prête le mieux au transport ferroviaire sont des marchandises de gros calibre sur de longues ou moyennes distances pour lesquelles le temps de transport n'est pas décisif. CST offre une solution pour les courtes et moyennes distances pour de petites quantités livrables au jour dit et sur des trajets où l'infrastructure existante atteint déjà ses limites.

*Quelles sont les prochaines étapes pour la mise en oeuvre du projet CST?*

Les premières études montrent que le projet CST peut être mis en oeuvre avec succès. Nous ne connaissons toutefois les dimensions et les mouvements des marchandises que lorsque toutes les données auront été saisies auprès des transporteurs. Dans une prochaine étape, nous mettrons au point, avec nos utilisateurs et nos partenaires potentiels, les données concernant les mouvements afin de pouvoir élaborer une configuration optimum du système. Cela concerne en premier lieu le commerce de détail qui génère et gère la plus grande part des marchandises à transporter. La transparence est nécessaire et nous avons besoin de savoir comment et où sont transportées les palettes de marchandises et comment sont organisés les retours. L'enregistrement de ces mouvements nous donnera une vue approximative des volumes transportés. Sur cette base, nous pourrons développer le schéma du système avec nos partenaires et nos utilisateurs potentiels.



*Tout cela semble encore relativement abstrait. Pouvez-vous illustrer le projet CST par un exemple concret? Nous ne serons certainement pas les seuls en Suisse à étudier des tâches aussi complexes et à travailler à leur solution.*

CST s'appuie déjà sur une technologie connue et largement éprouvée, bien que personne ne l'ait encore mise en oeuvre dans une mesure telle que celle que nous envisageons. Nous pouvons néanmoins constater que de nombreuses entreprises ont déjà, dans leur logistique des entrepôts de stockage et des processus de fabrication, une grande expérience du transport autoguidé dont nous pouvons tirer profit. Nous avons en outre en Suisse un excellent exemple en modèle réduit, facilement compréhensible: le système de tri des bagages à Kloten (le tunnel à bagages du Dock Midfield au tri-bagages), élaboré et réalisé par le bureau d'ingénierie Amstein & Walthert Zürich, représente grosso modo une version miniature de notre projet CST.

*Quelles sont vos prochaines étapes dans la mise en oeuvre?*

Pour la première phase, nous avons décidé de concevoir trois scénarios que nous comparerons avant de choisir la solution définitive parmi ces variantes. En bref, il s'agit de trouver sur l'axe de circulation le point optimum d'où pourra démarrer CST. Selon les propriétaires du projet, le tracé de CST qui s'impose passerait partiellement sous la route nationale. Mais nous attendons de voir ce que donneront les études annexes.

*Pouvez-vous nous décrire un scénario un peu plus concret?*

Nous pensons que CST pourrait démarrer dans la région de Härkingen. Il y a aux alentours de nombreux entrepôts centraux ainsi que le tronçon d'autoroute le plus fréquenté de Suisse. Pour la mise en oeuvre de la vision CST, Härkingen serait donc un point de départ intéressant en direction de Zurich pour approvisionner l'agglomération. Cette région nous montrerait tout ce qui est possible.

*De quelles informations s'agit-il tout d'abord?*

Il s'agit en premier lieu d'étudier en détail l'ensemble du transport palettisé ou autres unités de taille équivalente transbordables automatiquement. Il existe bien entendu aussi des

marchandises qui ne se prêtent pas à la palettisation du fait de leur forme ou de la complexité de leur structure. Autrement dit, il faut déterminer où se situent les limites du système.

*Pourrez-vous obtenir suffisamment d'espace souterrain pour prendre en charge et proposer des projets d'infrastructure supplémentaires importants?*

Ce qui nous intéresse, c'est d'apporter des réponses à de nombreuses questions. Nous aimerions par exemple, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, proposer et assumer d'autres tâches d'infrastructure complémentaires à notre travail de base de transport par palettes. Un large champ s'ouvre ici avec encore de nombreuses possibilités que nous voudrions exploiter. Nous serons dans la situation privilégiée de n'être pas soumis à l'interdiction du trafic nocturne. Dans ce domaine aussi, l'inventivité et la recherches de nouvelles chances et de nouvelles offres permettront de trouver de nouvelles missions d'infrastructure.

*Y a-t-il des lacunes que vous souhaitez combler avant tout?*

Nous comptons fermement pouvoir offrir et assumer des tâches et des missions dans le domaine des usages additionnels. Nous pensons d'abord, par exemple, pouvoir soumettre des offres aux utilisateurs de câbles et de canalisations grâce à de nouveaux espaces disponibles. Cela nécessite toutefois des prévisions précoces à long terme et une planification soigneuse car de tels produits de haute technologie doivent être enfouis dans les fondations.

*La liste des questions encore ouvertes et non résolues est assez longue. Gardez-vous l'espoir de pouvoir résoudre et remplir toutes ces tâches et attentes potentielles?*

Dans l'équipe de planification, nous avons toujours eu conscience qu'il s'agit d'un travail extrêmement complexe et de longue haleine. Les incertitudes sont inhérentes à toute vision d'avenir. Il ne faut pas oublier qu'au stade actuel, les travaux ne comprennent pas encore la planification détaillée. Mais celle-ci sera parachevée encore en 2013: nous présenterons une étude de faisabilité qui répondra concrètement et définitivement à la plupart des questions actuelles et futures. Après réalisation de l'étude de faisabilité, une phase de planification et de construction est prévue pour la première étape.

→

*Cela signifie-t-il qu'une deuxième étape ne pourrait commencer qu'en 2020?*

Oui. Mais l'étude de faisabilité montrera déjà à quoi ressembleront les prochaines étapes. Il est important pour nous de viser la rentabilité dès cette première étape et de démontrer que cela est possible. La deuxième étape ne pourra être engagée que si c'est le cas. Nous tenons aussi à ce que cette première étape soit rentable afin que le développement des suivantes ne soit pas soumis à des pressions.

*L'étude de faisabilité comporte-t-elle aussi des aspects, des avis et des plans allant au-delà de la première étape?*

Indépendamment de la composition des bailleurs de fonds, nous dirigerons et réaliserons le projet selon des principes stricts d'économie privée. Ce projet est initié en premier lieu par l'économie privée, aussi est-il régi par le principe suivant: il n'est pas question d'exaucer chaque souhait, mais de garantir le caractère économique de l'exploitation.

*Existe-t-il encore d'autres domaines où il faudra serrer un peu plus la ceinture?*

Nous essayons de relier les centres de logistique existants au système de sorte à éviter des constructions nouvelles. Le défi principal est posé ici par le concept de chargement/déchargement: la desserte doit être la plus directe possible car le transbordement de la marchandise est un facteur de coût décisif dans la logistique. Les centres de logistique existants et déjà en fonction seront donc intégrés dans le projet, ce qui nous permettra de réunir aussi les nombreuses expériences inductives des divers secteurs du transport de marchandises.

*Que se passera-t-il en cas de panne ou de réparations nécessaires durant les six premières années de planification et de construction de ce projet autoguidé par une main invisible?*

CST est un projet vraiment écologique et économique qui déchargera considérablement les structures de surface. Nous attendons:

- premièrement, une faible fréquence des réparations grâce à la vitesse réduite et très régulière des supports de palettes. Les véhicules se déplacent à une vitesse constante d'environ 30 km/h, sans produire d'émissions et sans accélérations et freinages énergivores;
- deuxièmement, il est prévu une voie de circulation des supports de palettes dans chaque sens plus une troisième voie, équipée en conséquence, comme zone tampon pour la gestion des voitures vides et l'entreposage provisoire de courte durée ainsi que comme voie de secours en cas de réparation;
- troisièmement, la partie technique est déjà conçue en prévision de deux heures quotidiennes pour les travaux courants de maintenance, soit 22/7.

**En 2011, la durée des embouteillages sur nos autoroutes a été de plus de 19 000 heures; les choses ne peuvent continuer ainsi.**

*Le projet analogue Swissmetro n'a-t-il pas échoué en dépit des plus gros efforts?*

Les deux systèmes ne sont pas comparables. La différence réside dans le fait que nous ne poursuivons pas un projet technologique comme Swissmetro qui visait le développement et la construction d'un train à lévitation magnétique pour le transport des personnes.

La palettisation des marchandises et leur transport autoguidé est un système beaucoup plus simple mis à l'épreuve quotidiennement depuis des années dans le monde entier et utilisé constamment. Les exigences en matière de sécurité de la construction et de l'exploitation sont nettement moindres que pour le transport de voyageurs.

→

*Pourrait-on dire que l'abandon du transport des voyageurs est la condition indispensable à la faisabilité escomptée de CST au niveau national?*

La séparation entre marchandises et voyageurs est l'avantage décisif de CST. Les NLFA sont inévitablement confrontées aux problèmes liés au transport combiné. Il faut tenir compte d'une multitude de difficultés et de risques allant de la panne du système de ventilation jusqu'à l'urgence médicale. La limitation au transport des marchandises nous permet en revanche de ne tenir compte que du rapport coût utilité du tunnel avec de surcroît une exploitation en grande partie automatisée. L'expérience montre que le taux de réparations est faible.

**CST pourrait démarrer dans la région de Härkingen, où il y a aux alentours de nombreux entrepôts centraux.**

*A combien est estimé le coût de la première étape?*

Nous estimons pour cette première étape des coûts de 1,8 milliard de francs. Comme je vous l'ai dit, nous voulons que cette première phase soit déjà rentable car si nos objectifs de rentabilité sont atteints, nous pourront passer à la mise en œuvre de la deuxième étape.

*La première présentation de la vision CST a soulevé des questions concernant en particulier les conflits d'utilisation auxquels les propriétaires du projet doivent encore apporter des réponses.*

Il est de fait que tous les cantons suisses n'ont pas réglé l'utilisation du sous-sol et les rapports juridiques qui y sont liés. Récemment, avec la loi sur la régence des mines, quelques cantons ont déjà posé des jalons. Mais des règles juridiques sur l'utilisation du sous-sol font généralement défaut. Cela amène à deux conclusions: premièrement, nous espérons que notre vision sera une incitation pour la politique à régler maintenant l'espace juridique du sous-sol. Deuxièmement, il est clair que l'espace juridique sous les routes nationales serait réglé par la Confédération, ce qui minimise le potentiel de conflit pour l'introduction de CST. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'un tracé le long de l'autoroute A1 s'imposera dès que les études géologiques complémentaires l'auront confirmé.

*Vous aurez prochainement à traiter la question délicate du financement. Etes-vous là aussi pleine de confiance?*

Il est vrai que le financement de ce projet visionnaire est un grand défi. Il faut maintenant convaincre les parties prenantes principales. Nous attendons des politiques qu'ils créent les conditions nécessaires pour que les investisseurs privés s'intéressent à la réalisation de ce projet. Nous sommes toutefois confiants puisque nous pouvons partir de l'idée que notre projet ouvre une perspective intéressante aux investisseurs. C'est pourquoi, les banques, les assurances, les caisses de pension et d'autres entreprises seront elles aussi intéressées par le projet.

Markus Kamber



Yvette Körber,  
Managing Partner de la CARGOTUBE  
AG, Zurich et gestionnaire de projet CST

## GLOSSAIRE

### Propriétaire du projet

Responsable du projet conjointement avec les partenaires de compétence

### Partenaire de compétence

Représentant d'un domaine de compétence spécialisé nécessaire au projet

### Utilisateur

Entreprise susceptible de transporter des marchandises en utilisant le système

## LIEN

[www.cargotube.ch/cargo-sous-terrain](http://www.cargotube.ch/cargo-sous-terrain)



# Confiance où vas-tu?

Récemment, j'ai reçu d'une filiale locale d'une grande banque suisse une invitation à une manifestation culturelle. Le talon d'inscription comportait les cases habituelles à cocher et les lignes pour nom, prénom, etc., ainsi qu'un paragraphe intitulé «informations importantes». Celui-ci expliquait en plus de 2000 (!) caractères écrits tout petit les conséquences de l'envoi de ce talon: j'établirais ainsi une communication avec la banque (d'accord), j'accepterais que mes données soient transmises éventuellement à l'organisateur de cet événement (tiens donc?), ma participation pourrait laisser entendre une relation entre la banque et moi-même (vraiment!) et, de plus, l'e-mail n'est pas un moyen de communication sûr (ah ah!). Par ailleurs, je confirmerais qu'avec mon inscription je n'enfreins aucune loi ou prescription anti-corruption (c'est clair?!) et que j'ai vraiment le droit d'assister à cette manifestation (encore heureux!). Et en plus, je suis prié de les contacter au cas où je voudrais payer moi-même mon entrée (???)

Vu toutes les conséquences possibles, l'envie de profiter de cette offre pourtant intéressante m'a effectivement passée et je l'ai déclinée.

Mais au fond, je plains les gens qui travaillent dans cette banque. Lorsque de telles choses sont mises à tel point en avant, il y a quelque chose de pourri dans l'Etat. Et à quoi cela est-il dû? Sans doute aussi à de mauvaises incitations, mais surtout au manque ou à l'abus de confiance.

Bien entendu, il faut condamner sans appel toute forme de corruption. Bien entendu, il faut des lois pour cela. Mais lorsque la peur et le manque d'assurance mènent à de tels excès de contrôle et d'autoprotection, on développe une culture de défiance qui nuit énormément à la société et à l'économie.

Nous avons besoin de davantage de confiance!

La confiance est nécessaire pour gérer l'incertitude. La confiance laisse une marge de manœuvre à soi-même et à autrui. Faire confiance, c'est s'engager. Dans confiance, il y a foi. Foi en soi, foi dans les autres et dans les valeurs collectives.

Dans les entreprises de l'usic également, la confiance est une valeur fondamentale. Nos clients nous confient leurs problèmes, et nous honorons cette confiance en agissant pour eux en tant que fiduciaire. La collaboration avec des partenaires repose sur la confiance. Nous réglons beaucoup de choses dans des contrats, mais la qualité de la coopération ne naît que de la confiance réciproque. Et au sein de nos bureaux, nous nous fions au sens des responsabilités de tous dans l'accomplissement de leurs tâches pour le bien commun. La gestion de la qualité est nécessaire, mais sans la confiance, elle est dépourvue d'âme!

Sur ce, je vous souhaite un très bel été «pourvu d'âme».

Votre  
Bernhard Berger

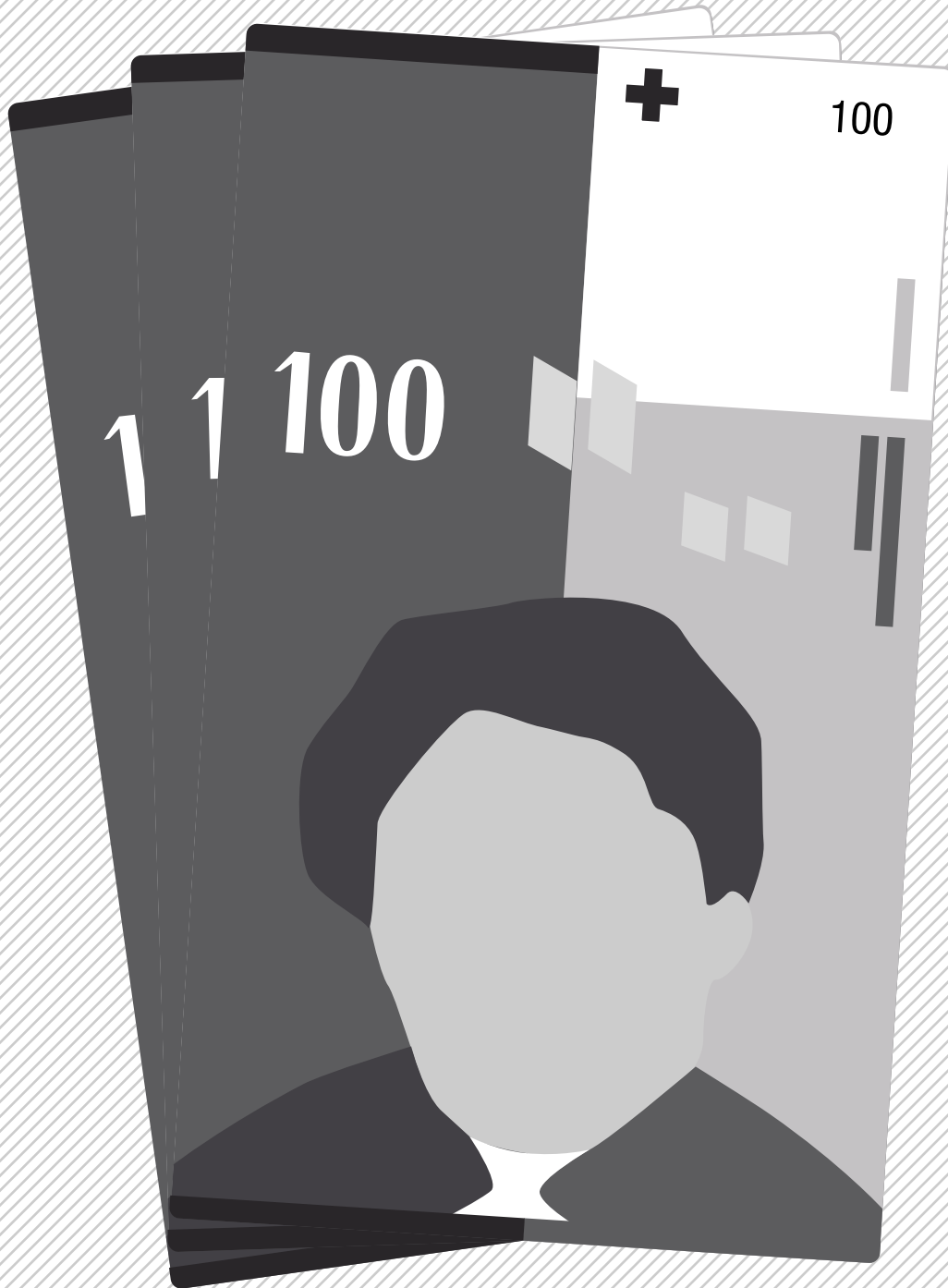


► Bernhard Berger

## DONNÉES PERSONNELLES

Membre du comité de l'usic depuis avril 2010

Membre du conseil d'administration et CEO du groupe Rapp



# *Critique*

*d'une réforme  
fiscale écologique*


# «Ni le climat ni l'économie n'y trouveraient un avantage.»

---

Le Conseil fédéral envisage la mise en oeuvre d'une réforme fiscale écologique dans le cadre de la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050. La Suisse prélève déjà de nombreux impôts et taxes dans le domaine environnemental. Ces redevances poursuivent dans la majorité des cas des objectifs à caractère fiscal. En revanche, toute véritable taxe incitative présuppose une quote-part fiscale neutre. Or, en cas de pression fiscale massive sur l'énergie, les autres types d'impôts ne pourraient toutefois que faiblement être réduits. Il n'y a donc pas lieu d'attendre d'une réforme fiscale écologique des effets positifs sur l'économie, bien au contraire. En principe, le changement climatique constitue un problème global. Faire cavalier seul dans ce domaine n'aurait donc pas de sens pour une petite économie libérale comme celle de la Suisse. Ni le climat ni l'économie n'y trouveraient un avantage. Il en résulterait en revanche un transfert d'entreprises et d'emplois industriels à l'étranger.

- De l'avis du Conseil fédéral, la Stratégie énergétique 2050 suppose une transformation radicale du système fiscal qui soumettrait toutefois l'économie à des coûts et à des risques considérables.
- Une réforme fiscale écologique génère des conflits d'objectifs insolubles, en particulier entre les aspects incitatifs et le financement de l'État. En fin de compte, une telle réforme pourrait déstabiliser le financement global des activités de l'État.
- Les mécanismes d'économie de marché et les mesures volontaires doivent avoir la priorité sur la régulation et les subventions étatiques.
- Plutôt qu'une réforme fiscale globale, il conviendrait d'engager un examen du système financier et fiscal existant sous l'angle écologique.

---

*www.economiesuisse.ch, dossierpolitique, 28 janvier 2013*  
Illustration: id-k.com 

# *Le frein à l'endettement contre un déficit budgétaire permanent*

► Dr. Frank Marty, *economiesuisse*

---

Pour respecter le frein à l'endettement, le CRT 2014 (consolidation et reexamen des tâches 2014) est indispensable. Malgré des ressources financières limitées, le Parlement a en toute conscience renforcé l'aide au développement à un niveau record et accepté des dépenses supplémentaires dans les domaines de la formation, de l'agriculture et de l'armée, tout en émettant des réserves budgétaires. En effet, c'est le frein à l'endettement qui fixe finalement combien la Confédération peut dépenser chaque année. Ce dispositif a stabilisé les finances helvétiques, une situation que nous envient beaucoup de pays. La baisse des dépenses au titre des intérêts passifs, consécutive à la réduction des dettes (-20 milliards de francs ou un septième des dettes de la Confédération), a rendu possible une augmentation des dépenses qui se compte en milliards. Pour ces prochaines années, le frein à l'endettement appelle à une certaine retenue en matière de dépenses. Des coupes mineures devront être décidées dans presque tous les domaines. Il s'agit d'une correction de l'ordre de près de un pour cent du budget fédéral – un objectif réalisable et acceptable.

Les chiffres sont clairs: sans le CRT 2014, le budget de la Confédération présentera des déficits structurels d'ici à 2016. Le budget doit donc être assaini. De nouvelles tâches, actuellement dans le pipeline politique, peuvent encore accentuer ce besoin d'assainissement. Un déficit pouvant atteindre jusqu'à deux milliards de francs semble aujourd'hui possible. L'évolution conjoncturelle invite également à la prudence.

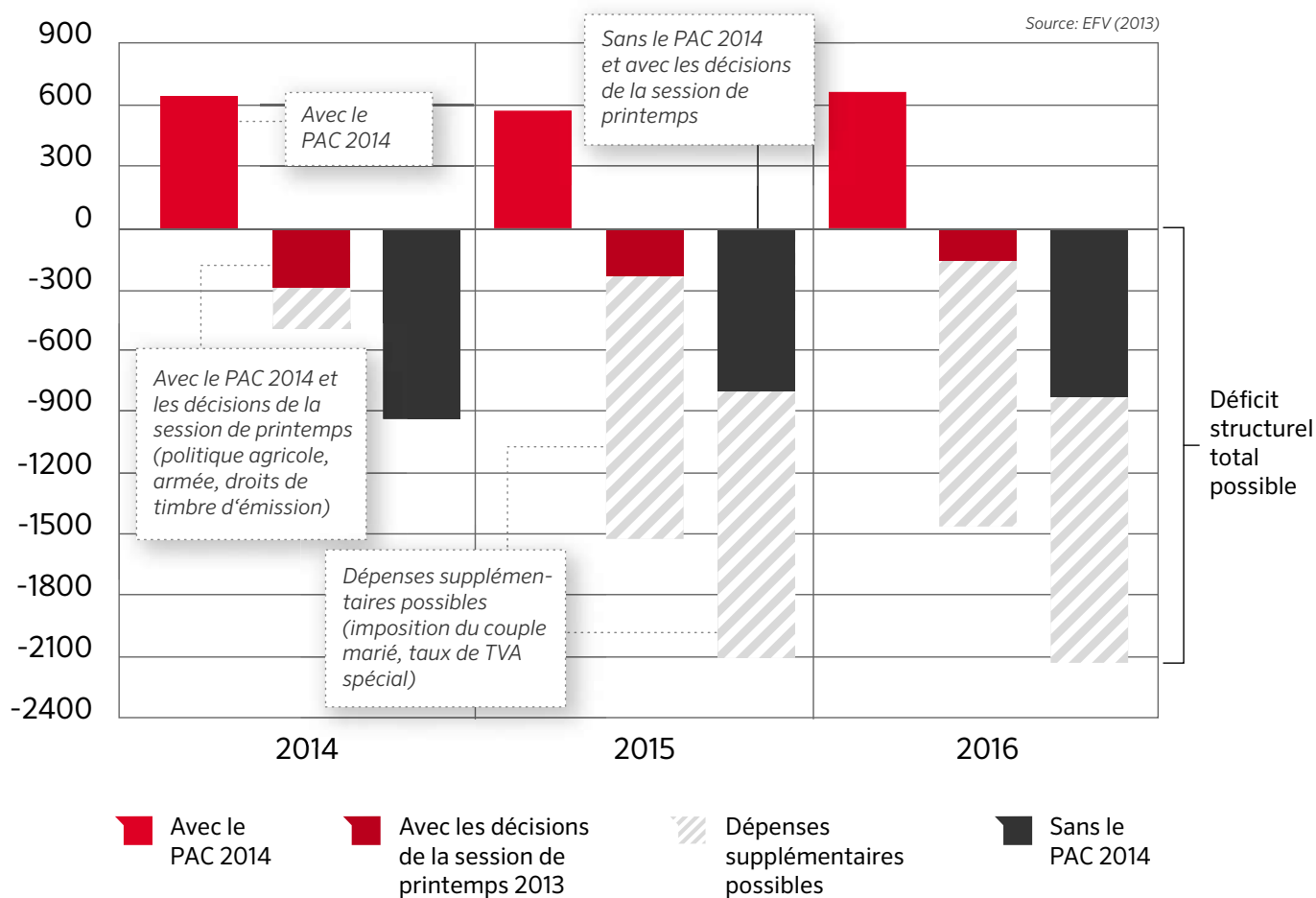
→

Des marges de manœuvre doivent être créées, avant tout grâce à des réformes structurelles. Tel est l'objectif poursuivi par le Conseil fédéral dans son projet de réexamen des tâches, un exercice visant à systématiquement prioriser les tâches de l'État et qui comprend la réduction voire l'abandon de tâches. Le Conseil fédéral souhaitait lancer ce programme il y a deux ans, mais le Parlement a suspendu les propositions. Aujourd'hui, celui-ci remet le projet sur le métier. Les mesures proposées par le Conseil fédéral dans le cadre du CRT 2014 vont dans la bonne direction – réformes dans le domaine de l'AVS, du trafic

régional, de la sécurité, de l'asile –, mais doivent être considérablement développées au vu de l'ampleur du budget fédéral. Un réexamen systématique des tâches s'impose. La prochaine législature, qui démarre en 2016, constituerait un cadre adéquat. Car une chose est claire: aussi malaimés soient-ils, les programmes de consolidation budgétaire comme le CRT 2014 ne pourront probablement jamais être totalement évités. En revanche, des réformes structurelles et une politique de dépenses prudente et modérée en réduiraient la probabilité.

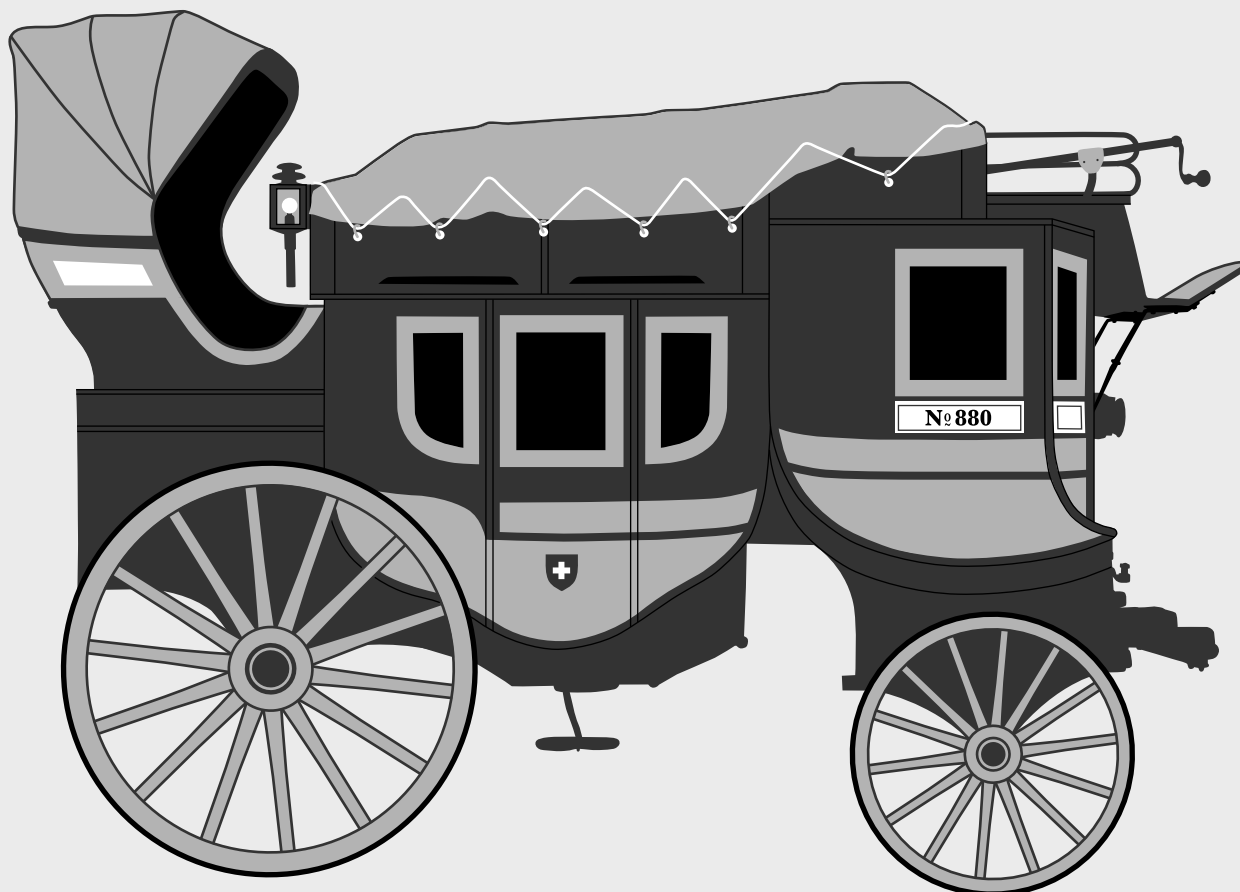
*www.economiesuisse.ch,  
KAP 2014: Programme obligatoire pour le respect du frein à l'endettement*

### Finances fédérales: solde structurel 2014-2016 (en millions de francs)





# Etude concernant les NFLA – pronostic controversé sur le trafic



L'objectif d'une réduction du nombre des passages de camions à travers les Alpes de 650 000 par an sera loin d'être atteint d'ici 2030. C'est à ce résultat que parvient une étude publiée récemment sur l'Internet par L'Office fédéral des transports compétent. En dépit de l'ouverture de la NFLA 2016, l'objectif d'un transfert sur le rail de 760 000 passages ne sera pas atteint. L'étude prévoit pour 2030 1,41 million de trajets de camions à travers les Alpes. Selon l'analyse, la cause principale est imputable à l'augmentation dynamique du transport de marchandises que les capacités supplémentaires de la NFLA du Gothard seront impuissantes à absorber. Cette étude achevée en mai 2012, mais longtemps gardée sous le coude, a été la raison

pour laquelle, dans son dernier rapport sur le transfert du trafic de la route au rail, le Conseil fédéral, s'est distancé de l'objectif de transfert sur le rail. L'association suisse des transports routiers ASTAG a même déclaré que l'étude était encore trop optimiste puisqu'elle supposait que les voies d'accès aux NFLA en Italie et en Allemagne seraient terminées. Or cet espoir est plus que douteux. D'autres incertitudes et d'autres perspectives trop optimistes de cette étude seraient encore programmées, si bien que l'on peut s'attendre à un effet de transfert sur les NFLA bien moins important que ce qu'elle prévoit.

Markus Kamber  
Illustration: id-k.com



## Fonds routier pour tout et taxe sur l'essence plus élevée

A l'instar du fonds d'infrastructure ferroviaire à créer, la Confédération envisage maintenant une caisse spéciale pour les autoroutes. Les plans remontent à une motion dans laquelle le Conseil national et le Conseil des Etats demandaient que, comme pour le rail, il y ait un programme de développement stratégique pour la route avec le financement nécessaire.

L'OFROU entrevoit l'institution d'un fonds d'infrastructure pour les routes nationales qui permettrait à l'avenir de financer la construction, l'exploitation et l'extension du réseau d'autoroutes. Ce fonds serait alimenté par les recettes de la vignette autoroutière et de l'impôt sur les huiles minérales; mais comme leur montant ne suffit plus eu égard aux trous de plusieurs milliards qui menacent la caisse des routes, l'OFROU envisage d'augmenter le supplément sur les huiles minérales de 30 centimes par litre en deux étapes.

D'autres scénarios prévoient que cette taxe augmentera pour commencer de 50, puis de 55, de 60 voire de 70 centimes par litre. A plus long terme, l'office fédéral envisage déjà un système de financement selon le principe de causalité: mot-clé Mobility Pricing (tarification de la mobilité). On discute ici d'une redevance par kilomètre parcouru sur la route ainsi que de la suppression des rabais pour les voyages fréquents par chemin de fer, donc aussi sur l'abonnement général.

Le fonds doit garantir l'égalité de traitement entre la route et le rail (NZZ 31 janvier 2013). En janvier dernier, les Chambres ont demandé au Conseil fédéral de faire une proposition dans ce sens. Le projet ferroviaire FAIF devrait être le pendant du fonds routier, toutefois de forts doutes sont exprimés quant à l'équivalence du fonds d'infrastructure des routes et du fonds d'infrastructure ferroviaire: le fonds d'infrastructure routière ne doit être implanté qu'au niveau de la loi et les moyens disponibles seront alloués annuellement et non plus par tranches de plusieurs années (ex-CE Rolf Büttiker, Frank Furrer dans l'article «Den Tatbeweis für den Güterverkehr endlich erbringen» (Apporter enfin la preuve en faveur du transport de marchandises, NZZ 18 février 2013).

Le Parlement fixera annuellement le montant des dépôts versés au fonds. Il pourra de même décider quel montant sera prélevé chaque année. Le Conseil fédéral espère du fonds pour les routes une sécurité à long terme pour la planification et la réalisation de projets routiers, ainsi qu'une transparence accrue.

Certes, le flux des recettes de l'impôt sur les huiles minérales, du supplément sur les carburants et de la vignette s'écoule toujours en continu dans la caisse fédérale des routes qui finance directement l'entretien et l'exploitation des routes nationales. Mais lorsque ces moyens seront nouvellement versés à un fonds, il sera alors possible de définir clairement des objectifs de recettes et de dépenses.

Sources: Cash et NZZ

Photo: felix.g. aus k/photocase.com

## Diminution des recettes de l'impôt sur les huiles minérales

Lorsque, dans un modèle de politique énergétique, la consommation de carburants fossiles est en recul, les recettes de la Confédération tirées de l'impôt sur les huiles minérales s'en trouvent réduites. De par la volonté du Conseil fédéral, la politique énergétique devrait passer à partir de 2020 du système actuel d'encouragement à un système incitatif. Selon les promesses faites et selon sa conception, la taxe d'incitation devrait être restituée à la population et aux entreprises. On table à Berne sur une augmentation progressive du prix des carburants de 50 centimes jusqu'à 2,75 francs. Il ne sera pas facile d'imposer de tels suppléments dans une votation populaire. Aussi les experts chargés de concrétiser la préparation de cette affaire envisagent-ils également une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée pour recueillir les fonds nécessaires dès que les recettes que l'Etat tire de l'impôt sur les huiles minérales s'amenuiseront. Dans sa prise de position, *economiesuisse* réagit de manière critique. L'organisation de l'économie met en garde contre un mélange entre effet incitatif écologique et recettes fiscales et, pour conforter sa critique, elle souligne que l'OCDE elle aussi considère problématique de telles affectations obligatoires de l'impôt.

---

 Davide Scruzzi  
 Source: NZZ, 26 avril 2013

## PLAN SOCIAL

## Interventionnisme dans le droit du travail et le droit des contrats

*L'introduction dans le droit suisse du travail d'une obligation générale de prévoir un plan social est incompréhensible. Un atout majeur de la place économique suisse, son droit du travail et des contrats libéral, se trouve ainsi une nouvelle fois affaibli. Cette législation libérale constitue un pilier majeur des bonnes conditions-cadre offertes à notre économie. Il s'agit d'en prendre soin!*

Dans le cadre des délibérations sur la révision du droit de l'assainissement, le Conseil national a accepté à une faible majorité, lors de sa session de printemps 2013, l'introduction d'un plan social obligatoire. Le Conseil des États avait déjà accepté cette mesure erronée au cours de la session d'été 2012.

Il est incompréhensible qu'une intervention aussi fondamentale dans le droit du contrat de travail soit proposée dans le cadre d'une révision partielle du droit de la faillite – sans consultation, qui plus est. L'introduction d'une obligation générale de prévoir un plan social rompt avec un droit suisse du travail et des contrats libéral qui a fait ses preuves, réduit la flexibilité du marché suisse du travail et remet donc en question un atout majeur de la place économique suisse. Au regard de l'objectif que poursuit la révision du droit de l'assainissement, à savoir la simplification des assainissements, pareille obligation est dysfonctionnelle et contre-productive, car elle renchérit et compliquera le règlement extrajudiciaire précoce des assainissements. Cela contrarie clairement la volonté de permettre l'assainissement des entreprises en temps utile et de garantir ainsi les emplois sur le long terme.

L'introduction dans la loi d'une obligation de prévoir un plan social affaiblira un peu plus le modèle auquel la Suisse doit son succès, soit un droit du travail et des contrats libéral, ce qui est extrêmement regrettable. Les Chambres fédérales feraient bien de se rappeler les conséquences désastreuses de marchés du travail fortement réglementés, en l'occurrence des taux de chômage élevés. Des pays comme la France, le Portugal ou l'Espagne connaissant un taux de chômage des jeunes de plus de 50 pour cent en fournissent de tristes exemples. Notre législation libérale constitue un pilier majeur des bonnes conditions-cadre de notre économie. Il s'agit d'en prendre soin!

---

 Dr. Meinrad Vetter, *economiesuisse*  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

# «Accroître la transparence de l'administration et la rendre plus productive»

► Markus Kamber

## Nouvelle mouture de la Nouvelle Gestion Publique de la Confédération

Dans les années nonante, la Nouvelle Gestion Publique était le terme à la mode, synonyme d'administration allégée et à l'écoute du citoyen. De nombreux cantons suisses ont ainsi réorganisé leurs administrations. La Confédération s'est contentée d'adapter une vingtaine d'entités administratives aux règles de la Nouvelle Gestion Publique.

Les deux innovations essentielles de cette réforme sont, d'une part, les nouveaux standards de prestations et, d'autre part, la détermination de budgets globaux pour atteindre les objectifs définis.

Dans une interpellation datant de 1996, le conseiller national Ernst Hasler demandait qui était chargé de formuler les objectifs de prestation et de définir les budgets globaux, comment étaient formulées les compétences et les responsabilités, comment s'exerçait le contrôle et de quelle manière et avec quels instruments le Parlement pouvait assumer la haute surveillance sur ces nouvelles formes de gestion.

Le Conseil fédéral témoigna dès cette époque une grande sympathie à l'égard de cette nouvelle conception de l'administration. Dans sa réponse aux questions posées dans l'interpellation, il indiqua qu'il lui importait que les entités administratives

gérées selon la nouvelle méthode acquièrent une plus grande autonomie et davantage d'espaces de liberté tout en restant intégrées dans les structures des départements et dans les comptes de l'administration. Les entités administratives avec leurs cahiers de charges et leurs budgets globaux resteraient sous le contrôle des départements, et le Contrôle fédéral des finances exercerait sa surveillance selon les critères de régularité, de légalité et de rentabilité. Le Conseil national ajourna la discussion et l'interpellation fut classée car en suspens depuis plus de deux ans.

Une discussion pratiquement identique va-t-elle maintenant connaître un regain d'actualité quinze ans plus tard? A partir de 2016, le Conseil fédéral veut introduire des budgets globaux et des conventions de prestations dans l'ensemble de l'administration. Cela signifierait que le Parlement n'aurait plus à approuver individuellement les postes budgétaires d'un département fédéral, mais que ce dernier se verrait attribuer un budget global avec lequel il devrait accomplir sa mission de manière autonome. Comme le constate Markus Brotschi dans «Der Bund», certains parlementaires spécialistes en finances craignent ainsi de perdre leur ascendant sur l'administration. Aujourd'hui, les conseillers nationaux peuvent influencer les divers postes budgétaires des départements et donc influencer sur les frais de personnel. Les parlementaires fédéraux expriment les mêmes doutes qu'il y a quinze ans. L'administration fédérale des finances juge ces craintes infondées. Il s'agit en définitive d'accroître la transparence de l'administration et de la rendre plus productive. Le Conseil fédéral entend néanmoins consulter certaines commissions parlementaires sur ces questions. Les modifications de la loi nécessaires à la réforme de l'administration devraient être prêtes d'ici la fin de l'année.

# La modification matérielle la plus importante de cette révision concerne la méthode de calcul du renchérissement

## *Révision de la norme SIA 118 (2013)*

---

Lors de leur assemblée du 10 novembre 2012, les délégués de la SIA ont approuvé la publication de la norme SIA 118 révisée «Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction». Outre certaines modifications de la terminologie («parties au contrat» au lieu de «partenaires contractuels», «délai de dénonciation des défauts» au lieu de «délai de garantie»), des modifications matérielles ont également été apportées:

Pour les concepteurs, l'important est qu'il faille désormais que des positions séparées spécifient dans la liste des prestations les mesures de protection propres au chantier (art. 9 al. 1 norme SIA 118). Les dispositions correspondantes de l'ordonnance sur les travaux de construction (art. 3 al. 2 OTConst) ont ainsi été transposées dans la norme SIA 118.

---

Il est maintenant prévu expressément que le maître ne peut utiliser les offres, y compris les variantes d'entrepreneur, de façon non autorisée (art. 18 al. 3 norme SIA118).

---

Conformément à l'art. 25 al. 3 norme SIA118, l'entrepreneur ne doit examiner la substance bâtie existante que si le maître n'est ni représenté par une direction des travaux ni lui-même qualifié.

---

Lorsque la taxe sur la valeur ajoutée ne figure pas séparément dans le prix indiqué, elle est réputée comme non comprise (art. 38 al. 5, art. 49 al. 4 norme SIA118). Compte tenu du nouvel art. 8 LCD, il est toutefois douteux qu'un maître d'ouvrage consommateur accepte une telle clause.

---

→



L'art. 54 norme SIA118 prévoit toujours que le rabais consenti au maître sur des prix fixes ne s'applique pas aux travaux en régie. Il est toutefois précisé maintenant qu'un escompte éventuel convenu peut être également déduit de la rémunération des travaux en régie.

La modification matérielle la plus importante de cette révision concerne la méthode de calcul du renchérissement. Les anciens articles. 69 à 82 concernant les pièces justificatives ont été abrogés. Cette méthode est désormais réglée dans la norme SIA124 (2013) qui n'est toutefois applicable que si elle est désignée «dans le contrat en tant que partie intégrante de celui-ci».

L'art. 65 renvoie désormais pour le secteur principal de la construction à l'indice des coûts de production (ICP). Dans le second oeuvre et la sous-traitance, c'est la méthode paramétrique (MP) qui devra s'appliquer. Mais cela doit également faire l'objet d'un accord.

Dans l'art. 86 al. 5 norme SIA118, il est désormais précisé que les dispositions des art. 86 à 89 s'appliquent aussi par analogie aux simples variations de quantités (c'est-à-dire à celles qui ne résultent pas de modifications des commandes). On a critiqué à ce sujet que la norme SIA118 ne prévoit toujours pas l'obligation pour l'entrepreneur de signaler à temps ces coûts supplémentaires. On peut aussi se demander si cette application, par analogie des dispositions des art. 86 à 89, est également appropriée lorsque les indications de quantités initiales (avant-métrés) ont été exceptionnellement données par l'entrepreneur.

Conformément à l'art. 104 norme SIA118, il y a lieu désormais de prendre aussi en considération, «dans la rédaction du contrat», la sécurité des personnes employées à la construction.

L'entrepreneur qui doit évacuer des matériaux d'excavation et de déconstruction contenant des déchets ou des polluants a droit, aux termes de l'art. 121 al. 2 norme SIA118, à une rémunération supplémentaire (sauf accord divergent).

L'art. 139 al. 4 norme SIA118 précise maintenant que les vérifications et les tests de résistance ne sont pas considérés comme acceptation selon les art. 157 à 164. Aux termes de l'art. 158 al. 4 norme SIA118, même les vérifications prescrites par la loi ne sont pas non plus considérées comme acceptation.

Les valeurs-seuils réglant les retenues ont été modifiées (à l'art. 150 al. 1 norme SIA118): une retenue de 10 pour cent s'applique désormais jusqu'à un montant de 500 000 CHF (autrefois: 300 000 CHF).

Concernant le cautionnement solidaire, les valeurs-seuils ont elles aussi été adaptées (10 pour cent jusqu'à 300 000 CHF au lieu de 200 000 CHF jusqu'ici). Par ailleurs, il a été précisé à l'art. 181 al. 3 norme SIA118 que la durée du cautionnement solidaire est égale à celle du délai de dénonciation des défauts (c'est-à-dire deux ans). Au cas où il reste des défauts à éliminer à l'expiration du délai de dénonciation, le cautionnement solidaire doit être prolongé jusqu'à leur réparation complète.

**Pour les concepteurs, il reste au moins positif que cette révision très en douceur de la norme SIA 118 (2013) ne les obligera pas à se reconvertir et que les formulaires de contrat utilisés à présent n'auront guère besoin d'être remaniés.**

En résumé, on peut constater que la norme n'a subi aucune innovation fondamentale. Pourtant, cette révision a été en partie critiquée. Lors de la consultation, l'usic avait aussi demandé que l'on profite de cette révision pour éliminer les imprécisions et les lacunes bien connues de la norme SIA 118. La révision avait toutefois pour but déclaré «de ne pas modifier les équilibres». Il n'était donc manifestement pas possible d'en faire plus dans le cadre étroit ainsi défini. Une occasion perdue?

Pour les concepteurs, il reste au moins positif que cette révision très en douceur de la norme SIA 118 (2013) ne les obligera pas à se reconvertir et que les formulaires de contrat utilisés à présent n'auront guère besoin d'être remaniés.

*Dr. iur. Thomas Siegenthaler,  
consultant juridique de la fondation usic*

▷ Sabine Wyss, avocate  
Kellerhals Anwälte, Berne

---

## Formation continue

*La mutation technologique permanente et l'évolution de l'économie exigent que chacun rafraîchisse ses connaissances et se développe personnellement s'il ne veut pas courir le risque d'être exclu du monde du travail. Dans ce contexte, il s'agit de savoir si chaque employé peut faire valoir un droit à une formation continue dans le cadre de son contrat de travail.*

# «Le but de la formation continue est décisif pour sa qualification en tant que temps de travail ou temps libre.»

## 1. Bases juridiques

Aux termes de l'art. 64a de la Constitution fédérale, il incombe à la Confédération de fixer les principes applicables à la formation continue et de l'encourager. Des normes relatives à la formation continue se trouvent dans diverses lois fédérales.

Le droit du contrat de travail ne contient toutefois aucune disposition générale réglant la formation continue professionnelle. Au niveau fédéral, le droit du travail ne peut se référer qu'à une seule disposition ouverte et souple, à l'art 328 CO, qui puisse servir à régler la question de la formation continue. L'art. 328 CO définit les principes du devoir d'assistance de l'employeur

vis-à-vis de ses employés: l'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de la moralité. Par conséquent, il prend, pour protéger la vie, la santé et l'intégrité personnelle du travailleur, les mesures commandées par l'expérience, applicables en l'état de la technique, et adaptées aux conditions de l'exploitation, dans la mesure où les rapports de travail et la nature du travail permettent équitablement de l'exiger de lui. L'avancement professionnel de l'employé compte au nombre des droits personnels protégés aux termes de l'art. 328 CO. Etant donné que la règle contenue dans cet article est, comme nous l'avons dit, libellée de manière ouverte très générale, et donc trop peu concrète, elle ne peut servir, à mon avis, à faire valoir efficacement un droit à l'avancement professionnel ou à la formation continue.

Compte tenu des normes existantes du droit du contrat de travail, il est donc établi qu'il n'est pas possible de faire valoir avec succès un droit à l'avancement professionnel ou un droit à la formation continue. Il reste toutefois à clarifier s'il incombe néanmoins à l'employeur de supporter les frais d'une formation continue et/ou si le salaire doit être payé durant une absence due à une telle formation. Ces questions ne se jugent pas en effet selon l'art. 328 CO, mais entre autre selon l'art. 327a CO. Pour cela, il faut tout d'abord déterminer préalablement si le temps consacré à la formation constitue du temps de travail ou du temps libre.

→

## 2. Temps de travail ou temps libre?

Le but de la formation continue est décisif pour sa qualification en tant que temps de travail ou temps libre.

Le terme de temps de travail n'est défini ni dans le Code des obligations ni dans la loi sur le travail. Seule l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail définit comme suit le temps de travail à l'art. 13 al. 1 OLT 1: «Est réputée durée du travail au sens de la loi le temps pendant lequel le travailleur doit se tenir à la disposition de l'employeur; ...»

Par conséquent, est réputé temps de travail d'une part la durée pendant laquelle le travailleur est soumis aux directives de l'employeur (art. 321d CO), c'est-à-dire où il «se tient à la disposition de l'employeur» au sens étroit du terme. D'autre part, toute période que le travailleur passe à défendre l'intérêt principal de l'employeur à la demande de ce dernier est considérée comme temps de travail puisque, durant cette période, il est économiquement à sa disposition. Est réputé également temps de travail, par exemple, le temps où l'employé travaille chez lui à la demande de l'employeur et dans l'intérêt exclusif de celui-ci, bien que n'étant pas soumis à son pouvoir d'imposer des directives. Conformément à l'art. 13 al.1 OLT 1, le temps de travail n'est pas une grandeur liée au lieu ou aux instruments utilisés et ne peut être défini comme le temps passé dans l'entreprise ou à utiliser les moyens de production de l'employeur. En effet, la prestation de travail ne suppose pas une activité car le travailleur se tient aussi à la disposition de l'employeur lorsqu'il est d'astreinte ou qu'il doit être présent dans l'entreprise (cf. également VON KAENEL, Stämpfli Handkommentar Arbeitsgesetz, N 5 ff. zu Art. 9 ArG).

Partant de la définition de l'art. 13 al. 1 OLT 1, le temps de formation continue et de perfectionnement ne constitue donc une durée de travail que si le travailleur l'accomplit sur ordre de son employeur ou en raison d'une obligation légale existante en rapport avec son activité professionnelle. En ce sens, le temps de formation professionnelle au sein de l'entreprise fait en principe partie de la durée du travail bien que cela ne soit pas mentionné expressément à l'art. 13 al. 4 OLT 1 (cf. aussi VON KAENEL, Stämpfli Handkommentar Arbeitsgesetz, N 16 f. ad Art. 9 ArG; en ce qui concerne les apprentis, ceci est explicitement prévu, cf. à ce sujet l'art. 31 al. 1 LTf). Des accords divergents peuvent néanmoins être conclus dans la convention collective de travail ou dans le contrat de travail individuel, notamment en ce qui concerne la question de la rémunération (cf. RUDOLPH/VON KAENEL, Aktuelle Fragen zur Arbeitszeit, in: AJP 2012, S. 197 ff., S. 199). Sous réserve d'autres réglementations de droit privé, la question de la prise en charge et du paiement du salaire par l'employeur dépend uniquement de la qualification du temps de formation continue et de perfectionnement en tant que durée de travail.

## 3. Prise en charge des frais et paiement du salaire?

Conformément à l'art. 327a al. 1 CO, l'employeur doit rembourser au travailleur tous les frais imposés par l'exécution du travail. Cette obligation constitue un aspect de l'obligation générale d'assistance (art. 328 CO) de l'employeur (cf. BSK-OR I, 5. Aufl., PORTMANN, N 1 ad Art. 327a).

Des dépenses peuvent être imposées pour trois raisons: la formation continue est nécessaire lorsqu'elle est prescrite par la loi, par exemple dans les domaines où le législateur ordonne la formation permanente au profit de la sécurité de tiers ou du public. On peut penser ici au domaine de la navigation aérienne ou des professions médicales. La formation continue est également indispensable lorsque l'employeur l'exige ou la demande pour l'exécution de tâches concrètes. Elle l'est également pour satisfaire des standards définis par les associations de certaines professions, qui sont donc considérés comme généralement reconnus et qui exigent un perfectionnement permanent. Dans tous ces cas, il existe une nécessité, et les frais liés à la formation continue sont des dépenses dites imposées au sens de l'art. 327a al. 1 CO et doivent donc être remboursés par l'employeur. Par ailleurs, il y a lieu d'observer que l'art. 328 al. 2 CO oblige expressément l'employeur à prendre non seulement les mesures prescrites par la loi, mais toutes celles commandées par l'expérience et qu'il doit donc prendre également en charge les frais survenant dans ce contexte.

→

A partir de cette obligation de rembourser les frais, il faut distinguer, en ce qui concerne l'obligation pour l'employeur de rembourser les frais de formation, entre formation pour mise au courant et formation continue proprement dite. L'employeur doit prendre en charge les frais de mise au courant; en revanche, les frais de formation continue sont en principe à la charge du travailleur à moins que l'employeur ne l'ait exigée (cf. plus haut). Dans ce cas, la prise en charge des frais incombe en effet à nouveau à l'employeur puisqu'ils sont considérés comme frais imposés.

Si la formation ou la formation continue sert au premier chef les intérêts de l'employeur et si les connaissances acquises ne peuvent être utilisées que partiellement ou pas du tout dans un autre emploi, les frais afférents sont là encore à prendre en charge par l'employeur en tant que dépenses imposées au sens de l'art. 327a CO.

### **L'employeur doit rembourser au travailleur tous les frais imposés par l'exécution du travail.**

S'il s'agit en revanche d'une formation continue pouvant être mise à profit dans un autre emploi, l'employeur peut néanmoins participer aux frais s'il escompte par exemple bénéficier des connaissances acquises. En cas de résiliation ultérieure du rapport de travail, l'employeur pourra

éventuellement demander la restitution des frais engagés. Pour que ces frais puissent lui être réclamés, l'employé doit toutefois pouvoir tirer un profit durable de la formation continue indépendamment du rapport de travail concret. Cela est le cas lorsque l'objectif de formation atteint par l'employé peut être exploité sur le marché du travail.

Si l'employeur veut se réserver la restitution des frais de formation continue, il lui faut pour cela conclure avec le travailleur une convention correspondante, et ce avant le début de la formation; la convention doit fixer non seulement le montant à restituer, mais aussi la période durant laquelle une résiliation donnera lieu au remboursement du montant concerné. L'obligation de restitution pro rata temporis est limitée à trois ans maximum (cf. aussi art. 340a al. 1 CO). Cette limitation est nécessaire pour ne pas réduire excessivement la liberté de résiliation du travailleur et pour qu'il tire un profit durable de sa prestation supplémentaire. Aux termes de l'art. 340c al. 2 CO, la résiliation par l'employeur doit être justifiée, et si c'est le travailleur qui résilie, il lui faut un motif justifié imputable à l'employeur (décision du Tribunal cantonal des Grisons, II. Chambre civile, du 24 février 2012 [KZ 2 12 2, Erw. 3.b.]).

Si, durant son rapport de travail, l'employé doit suivre une formation continue ou un perfectionnement considéré comme temps de travail (cf. ci-dessus), il faut noter que, non seulement la période durant laquelle cette formation a lieu, mais aussi le temps de préparation et d'approfondissement, sont réputés temps

de travail. Cela signifie que, outre le remboursement des frais, il faudra aussi verser le salaire pour la durée totale. Que ce temps ait lieu pendant ou en dehors de la durée normale du travail est sans importance; la prestation fournie dans le cadre du contrat de travail est toujours rémunérée. Il peut s'agir d'heures supplémentaires qui seront rétribuées avec un supplément correspondant (sous réserve d'une autre réglementation) à moins qu'elles ne soient compensées par du temps libre.

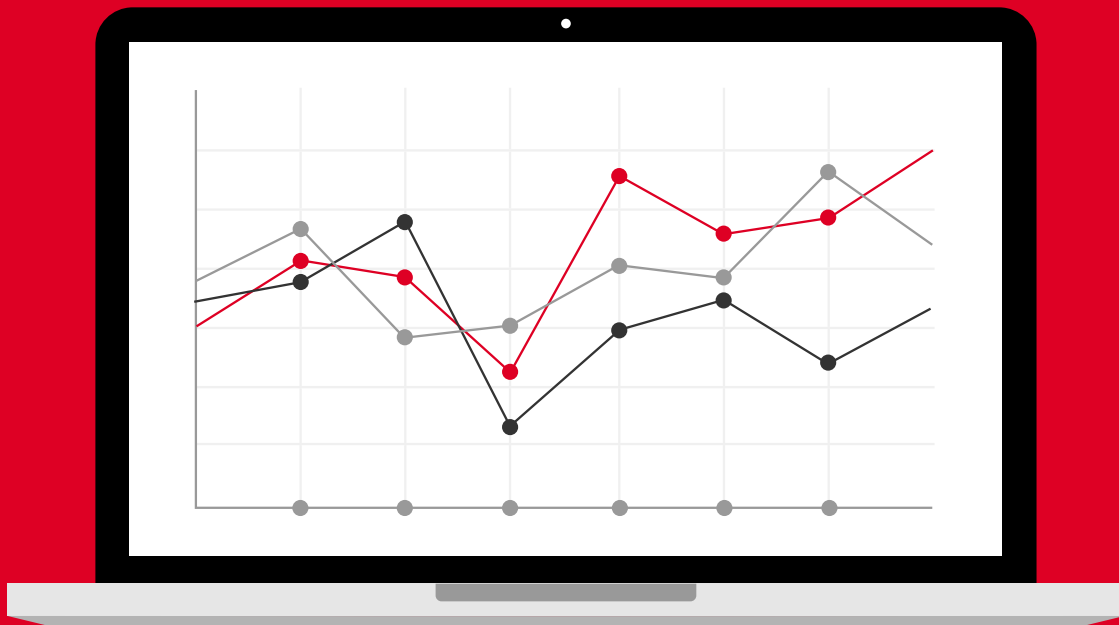
En revanche, si la formation continue n'est ni exigée par la loi ni ordonnée par l'employeur et ne sert donc pas avant tout les intérêts de l'employeur, le temps nécessaire ne sera pas considéré comme temps de travail, mais comme temps libre. En effet, pendant ce temps, le travailleur ne met pas sa capacité de travail à la disposition de l'employeur et n'est pas non plus assujéti à son pouvoir d'imposer des directives. Ce temps n'est donc pas en principe à rémunérer sauf si l'employeur et l'employé ont conclu un accord de droit privé différent.

Les explications précédentes sur la formation ne prétendent nullement traiter le sujet de manière exhaustive et définitive.

En cas de problème concret, le service juridique gratuit de l'usic vous fournira son aide.

Photo: bauzaun/photocase.com





## Le travail mobile dans le monde professionnel nouveau

Le travail à domicile d'antan s'appelle naturellement de nos jours home office car il ne s'agit plus en effet de coudre ou de broder chez soi, mais grâce à la technique numérique actuelle, le home office peut être un bureau de prestations de services bien équipé et économiquement efficient.

Le 13 juin 2013, la journée nationale du travail à domicile, le «Home Office Day» s'est déroulée en Suisse pour la quatrième fois. Récemment encore, on chantait les louanges du travail quasiment externalisé par l'entreprise et accompli par les collaborateurs dans leur intérieur douillet. Entre-temps, le point de vue sur le home office a quelque peu changé car il suscite de plus en plus souvent des questions critiques: Jean-Martin Büttner les résume brièvement (Der Bund, 11 mars 2013): Le travail à domicile est-il utile à quelqu'un? Et si oui, est-il plus utile au patron ou à l'employé? Travaille-t-on plus à la maison, mieux, les deux ou ni l'un ni l'autre? Est-ce le télétravailleur qui y perd tandis que l'employeur fait des économies? Est-il vrai, comme on le prétend, que de plus en plus de personnes préfèrent travailler à la maison, ou s'agit-il de propagande répandue par ceux qui veulent faire faire des économies au bureau?

Le Home Office Day national qui s'est déroulé récemment voit dans le travail à domicile régulier un progrès considérable dans notre monde du travail, car home office et formes de travail mobiles contribueraient largement à mieux concilier profession, vie de famille et loisirs. En outre, l'expérience aurait prouvé une amélioration de la productivité au sein de l'entreprise ainsi qu'une réduction du trafic pendulaire et donc une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

La présidente et CEO de Yahoo, l'informaticienne de 38 ans Marissa Mayer, ne joint plus sa voix au chœur des louanges. Elle a interdit le télétravail à ses employés. Cette interdiction a pour but de renforcer la culture d'entreprise et de favoriser l'innovation. Mais elle s'est ainsi fourrée dans un guêpier et a provoqué un tollé dans son entreprise. Autrefois, lorsqu'elle travaillait encore chez Google, le ton était différent: quelques-unes des meilleures décisions et intuitions ont été le fruit de discussions dans les couloirs ou la cafétéria.

Quelle est la juste méthode pour la mise en place et l'évaluation du télétravail? Il n'y a assurément pas de réponse simple et définitive à cette question dans une économie complexe, aux formes multiples et aux besoins très divers tant dans les entreprises que chez les travailleurs.

→

# C'est essentiellement l'isolement professionnel et social qui est jugé pesant.

► Markus Kamber

Dans son article «Home-Office hat Licht- und Schattenseiten» (Home office, des zones d'ombre et de lumière), Matthias Müller énumère les avantages et les inconvénients de cette nouvelle forme des conditions de travail (NZZ 7 mars 2013): réduction du flot quotidien des pendulaires et donc plus de place sur les routes et moins d'émissions de CO<sub>2</sub>. Ceux qui travaillent à la maison sont mieux motivés, plus souples, plus productifs et plus satisfaits de leur travail. Mais ces avantages présentent aussi des inconvénients. C'est essentiellement l'isolement professionnel et social qui est jugé pesant. La productivité de l'équipe souffre aussi de l'absence des collègues sur le lieu de travail. S'ajoute à cela le fait que le télétravail pose des défis au personnel dirigeant: comment évaluer, féliciter ou critiquer les collaborateurs qui travaillent hors de l'entreprise?

Attend-on davantage des collaborateurs qui travaillent chez eux? Sont-ils capables de gérer leur liberté nouvellement gagnée, se laissent-ils distraire de leur travail, peuvent-ils séparer vie privée et vie professionnelle? Et que penser de l'argument selon lequel le télétravail signifierait la mort de la carrière (Tages-Anzeiger 10.01.2013)?

Selon une étude britannique de Dan Cable, les télétravailleurs sont moins souvent promus que leur collègues qui se présentent tous les matins au bureau. Un certain risque pour la carrière vient aussi semble-t-il du fait qu'un télétravailleur tombe rapidement dans l'oubli et finit même par se faire une réputation négative à force de small-talk incessant par e-mail.

En réponse à ce problème, Arnd Albrecht, professeur en gestion du personnel à la Business School de Munich, propose que ces employés soient physiquement présents aux réunions d'équipe et participent aux séances par webcam ou vidéoconférences.

Il est sûr en tout cas qu'employeurs et employés doivent s'accorder pour savoir si les postes considérés sont adaptés au travail à domicile et si les équipements techniques nécessaires y sont installés.

Illustration: id-k.com 

---

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE CONSTRUCTIONSUISSE À GENÈVE

Nombreux ont été les délégués à faire le déplacement à Genève pour assister à l'assemblée plénière de printemps de constructionsuisse. C'est la Fédération Genevoise des métiers de bâtiment FMB qui a accueilli les participants à son siège au Petit-Lancy. Alfred Squaratti, président de l'usic, a été nouvellement élu au comité de constructionsuisse.



Dans son message de bienvenue le Conseiller national Hans Killer, président de constructionsuisse, a tenu tout d'abord à remercier les amis genevois pour leur chaleureux accueil. Il a constaté avec satisfaction que l'organisation nationale pouvait jeter un regard rétrospectif sur une année réussie.

Les délégués ont approuvé les affaires statutaires à l'unanimité. S'agissant du comité, les trois membres en fonction ont été réélus sans voix contraire. Le Valaisan Alfred Squaratti, candidat proposé pour succéder au membre sortant Gabriel Barrillier, a également été élu à l'unanimité au comité. Ingénieur et président de l'Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils (USIC), Alfred Squaratti est parfaitement bilingue et bénéficie d'un large appui, précisément aussi du côté des associations romandes.

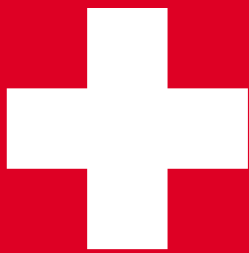
Dans le cadre des affaires statutaires, les délégués ont pris congé de Gabriel Barrillier, qui a siégé pendant des décennies au comité. Hans Killer et le directeur Charles Buser n'ont pas manqué de le remercier vivement pour son engagement hors pair en faveur de la branche de la construction et de constructionsuisse. C'est principalement en tant que personne jetant un pont entre la Romandie et la Suisse alémanique, rôle qu'il a assumé de main de maître, qu'il s'est acquitté d'une fonction très importante pour notre organisation.

**Alfred Squaratti, président de l'USIC, a été nouvellement élu au comité de constructionsuisse.**

Après la partie statutaire, Le Conseiller d'Etat François Longchamp, responsable du Département de l'urbanisme du canton de Genève, a prononcé un discours de bienvenue à l'assemblée plénière. En sa qualité de président du Grand Conseil de la République et canton de Genève, Gabriel Barrillier s'est adressé ensuite aux délégués en soulignant qu'il était ravi que l'assemblée plénière se tienne dans «sa» Genève natale. René Leutwyler, ingénieur cantonal, a informé les participants sur la CEVA Liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse et a sensibilisé le public au projet gigantesque RER du «Grand Genève». Enfin Isabel Girault, directrice générale de l'Office de l'urbanisme Genève, a présenté le développement urbain avec vue sur les quartiers «in» Praille – Acacias – Vernets, Lancy-Pont-Rouge.

[www.bauenschweiz.ch](http://www.bauenschweiz.ch)

Photo: designmaniac/photocase.com



# Pas de tournant énergétique en solitaire

## Comment la Suisse doit gérer le courant écologique et les marchés de capacités

*Le nouveau document de travail d'avenir suisse analyse les répercussions de l'encouragement parallèle des énergies renouvelables et des centrales électriques conventionnelles en Europe.*

---

Le taux croissant d'énergies renouvelables en Europe remet de plus en plus en question la rentabilité des centrales conventionnelles. Mais ce sont ces dernières, réglables, dont on a absolument besoin, car elles peuvent servir de réserves de sécurité et compenser les fluctuations de la production d'énergies renouvelables. Ainsi, un nombre croissant de pays envisagent d'introduire ce que l'on appelle des marchés de capacités, et donc d'encourager financièrement la mise à disposition de capacités de production (cf. figure sur la page suivante).

### *Interconnexions étroites*

À cause de ses interconnexions étroites avec ses voisins et de la grande importance du négoce de l'électricité, la Suisse est directement concernée par les développements en Europe. Elle «importe» non seulement les distorsions du marché causées par le subventionnement des énergies renouvelables, mais également les effets des mécanismes liés aux capacités qui pourraient entraîner une baisse des prix. Il serait ainsi bien difficile pour la Suisse de rester hors du jeu pendant cette introduction généralisée des marchés de capacités dans les pays voisins. Au niveau national, les consommateurs pourraient bénéficier de prix de

→





# Fondation KliK

*La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK investit chaque année jusqu'à 125 millions de CHF dans des projets de protection climatique en Suisse – un vaste champ d'action pour les concepteurs, les ingénieurs et les experts en protection climatique*

*La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK accomplit à la place des importateurs de carburants leur obligation légale de compenser une partie des émissions de CO<sub>2</sub> résultant de la vente d'essence et de diesel. D'ici 2020, jusqu'à un milliard de francs sera investi pour compenser des émissions de plus de 6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. L'élaboration de concepts ainsi que la planification et l'exécution des projets et programmes envisagés constituent un champ d'action intéressant pour les concepteurs, les ingénieurs et les experts en protection du climat.*

## *Compensation du CO<sub>2</sub> en Suisse – un nouveau défi*

D'ici 2020, la Suisse veut réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 20 pour cent par rapport au niveau de 1990. La loi sur le CO<sub>2</sub> exige, pour le domaine des carburants, qu'une partie des émissions de CO<sub>2</sub> qu'ils produisent soit compensée dans le pays. Le taux de compensation passera de 2 pour cent en 2014 à 10 pour cent en 2020. En chiffres absolus, cela signifie pour toute cette période environ 6,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à compenser.

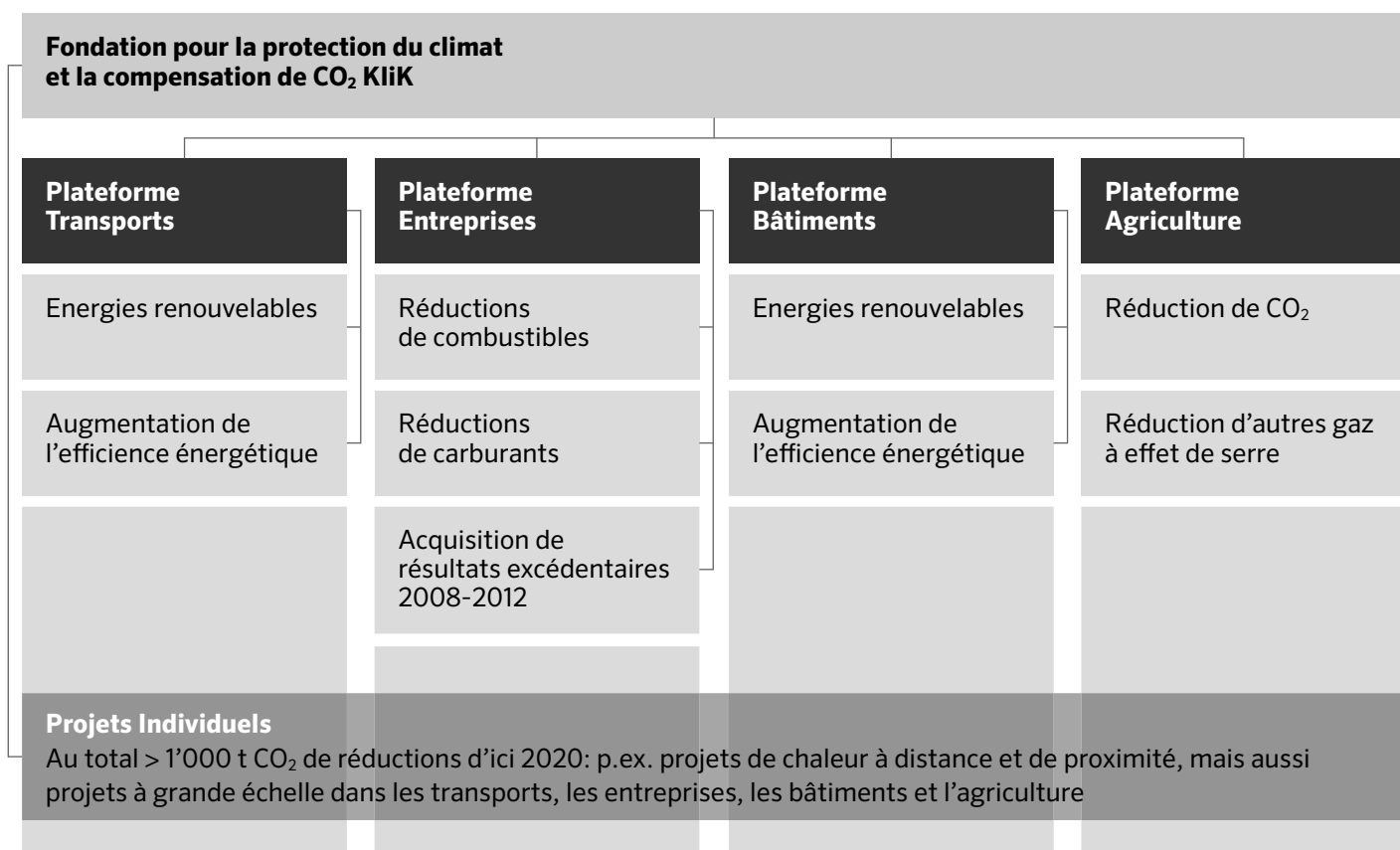
La compensation s'effectue sur la base d'une attestation délivrée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) après vérification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre obtenues par des projets de protection du climat approuvés.

La loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit une sanction de 160 CHF par tonne de CO<sub>2</sub> manquante et, en outre, la présentation ultérieure d'une quantité équivalente de certificats étrangers, ce qui correspond de facto à une limite supérieure de prix.

## *L'Union pétrolière crée la fondation KliK*

Fin novembre 2012, l'Union pétrolière a donné le jour à la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK dont le but, en tant que groupement de compensation, est de décharger les sociétés pétrolières de leur obligation de compensation pour les émissions de CO<sub>2</sub>. A cette fin, jusqu'à un milliard de francs sera versé à la Fondation KliK sur une période de huit ans.

→



### Concentration sur quatre plateformes thématiques

En raison du volume escompté qu'il s'agira de compenser, la Fondation KliK doit mettre en œuvre un grand nombre de projets afin d'obtenir la quantité d'attestations requise. Une approche novatrice consiste à regrouper des projets similaires dans des programmes. Grâce aux exigences et aux règlements uniformes, les programmes peuvent aider à réaliser un grand nombre de petites et très petites mesures pour la réduction des émissions dont la Fondation KliK s'occupe en collaboration avec des partenaires appropriés. En dehors de ces programmes, la fondation soutient aussi des projets individuels plus grands ou plus complexes pour l'acquisition et l'implémentation desquels elle travaille avec des intermédiaires sélectionnés.

### Demandes et financement de projets

Quiconque prévoit un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et répond pleinement aux critères fixés par la Confédération peut solliciter auprès de la Fondation KliK des subsides qui seront alloués pour les attestations obtenues.

Afin de faciliter le traitement des demandes, la fondation KliK mettra cet été à disposition une application en ligne ([www.klik.ch](http://www.klik.ch)) permettant leur déroulement standardisé assisté par ordinateur.

### Une chance pour les ingénieurs, les planificateurs et les experts en protection climatique

La conception des programmes ainsi que l'identification, la planification et la réalisation des projets individuels constituent un champ d'action intéressant pour les ingénieurs, les planificateurs et les experts en protection climatique puisque des projets jusqu'ici non rentables et des petites mesures regroupées en programmes peuvent désormais être financés par la Fondation KliK. Il en résulte un nouveau potentiel de marchés que les firmes intéressées peuvent mettre à profit.

# Economie verte: objectifs, rôle de l'Etat et importance économique

---

*Le concept d'économie verte jette un pont entre objectifs économiques et objectifs environnementaux. Une utilisation des ressources naturelles efficiente tout en restant compatible avec la nature doit garantir la performance économique à long terme et renforcer le bien-être. Dans son rapport, le Conseil fédéral montre le rôle de l'Etat à cet égard et présente les instruments à sa disposition. Il précise qu'il ne faut pas s'attendre à ce que ces mesures aient un effet positif immédiat sur la croissance économique.*

Le Conseil fédéral a approuvé récemment le rapport en réponse au postulat Bourgeois (10.3373) consacré à l'économie verte. L'économie verte suppose une utilisation des ressources naturelles qui soit à la fois efficace et respectueuse de l'environnement. Le rapport montre que l'Etat a un rôle important à jouer en cas de défaillance du marché. Il a alors divers instruments à sa disposition: il peut favoriser la vérité des coûts par des incitations sur les prix (comme les écotaxes) ou aider les consommateurs, grâce à l'information sur le produit, à privilégier les produits plus écologiques. Il peut aussi, au moyen d'obligations et d'interdictions, proscrire directement certains comportements indésirables. Enfin, il peut soutenir la recherche fondamentale ou, à titre subsidiaire, la recherche appliquée. Dans le rapport, ces instruments sont évalués à l'aune de différents critères, comme leur rapport coût-efficacité ou leur capacité à stimuler l'innovation.

Concernant les enjeux internationaux, force est de constater que la Suisse ne peut à elle seule apporter la solution au problème. Les possibilités d'action de l'Etat sont donc ici limitées. La Suisse s'engage activement dans les négociations sur les conventions environnementales de portée mondiale. En outre, elle soutient des projets environnementaux dans d'autres pays dans le cadre de la coopération au développement.

Les avantages d'une économie verte pour l'économie en général ne se manifestent qu'à long terme. Une exploitation des ressources naturelles qui respecte l'environnement devrait assurer la pérennité de l'activité économique et maximiser le bien-être. Dans un premier temps, les mesures étatiques examinées occasionneront des coûts supplémentaires, et il ne faut s'attendre ni à une croissance économique plus élevée ni à une progression de l'emploi. Afin d'éviter autant que possible les conséquences négatives sur l'économie, l'Etat devrait mettre en place un cadre non discriminatoire qui soit également favorable à toutes les branches, et n'intervenir qu'en cas de défaillance du marché.

---

Source: Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DFER

# Projets d'actualité de la Fondation suisse pour la promotion de la relève professionnelle des ingénieurs de la construction (**bilding**)

## *Attribution du «Cercle d'argent 2013»*

Lors de l'Assemblée générale de l'usïc du 12 avril 2013 à Lucerne, la fondation **bilding** a attribué pour la troisième fois le «Cercle d'argent». Par ce prix, **bilding** entend distinguer les entreprises membres de l'usïc et les personnes qui s'engagent de manière particulièrement active dans la promotion de la jeune relève professionnelle. La lauréate du «Cercle d'argent 2013» est Anita Lutz, Zurich. Anita Lutz est un membre très engagé auprès de l'usïc et de l'Association suisse des femmes ingénieures (SVIN). Elle œuvre à divers échelons et se montre active sur différents fronts. Son important engagement fait d'Anita Lutz un véritable modèle pour les jeunes filles et jeunes femmes.

## *Exposition spéciale «tunBern»*

Dans le cadre du comptoir de Berne (BEA) a eu lieu du 3 au 12 mai 2013 l'exposition événementielle «tunBern» (promotion de la relève dans les professions techniques et scientifiques). Sur les différents stands, enfants et adolescents de tous les niveaux scolaires ont pu se livrer eux-mêmes à des tests, des expérimentations et des recherches. Le stand commun de la fondation **bilding**/usïc/section sia Berne/Haute école spécialisée bernoise offrait aux jeunes visiteurs et visiteuses la possibilité de construire un pont de Léonard de Vinci. En guise de souvenir, les participants recevaient une récompense personnelle sous forme de réplique miniature du pont, à reconstruire chez soi au moyen de huit petits éléments en bois et d'une notice de montage.

## *Axes essentiels 2013*

### *Prix d'ingénierie*

Bien que les professions d'ingénieurs de la branche de la construction jouent un rôle porteur dans tous les secteurs de la construction, on ne leur accorde souvent que trop peu de considération. Lorsque des ouvrages remarquables font l'objet d'une couverture médiatique dans les journaux ou à la télévision, les ingénieurs et ingénieures sont rarement ceux qui récoltent les lauriers. Les feux de la rampe sont davantage réservés aux architectes – et la relève professionnelle se presse au portillon. Ce phénomène montre l'importance que revêt la mise en lumière de prestations propres à une profession et répondant aux besoins de la société. En instituant un Prix d'ingénierie, la fondation **bilding** souhaite mettre spécialement en évidence les prestations de la branche et dérouler ainsi le tapis rouge aux ingénieurs et ingénieures. Cette campagne d'image permettra simultanément de montrer les perspectives d'avenir de la profession. Il est prévu d'attribuer ce prix tous les deux ans, dès le printemps 2015.

### *Campagne de motivation pour les entreprises formatrices*

Ce projet vise à accompagner les bureaux d'ingénieurs sur une période prolongée et à les soutenir dans leur démarche de



*Urs von Arx, président de bilding, Anita Lutz, «gagnante du cercle d'argent» et Alfred Squaratt, président de l'usïc*

formation d'apprentis. Aux fins de pouvoir planifier et mettre en œuvre des mesures concrètes, une analyse de la situation est actuellement en cours, laquelle permettra de dégager des recommandations d'action et de déterminer les mesures ad hoc. L'objectif est d'augmenter le nombre des apprentis de 10% actuellement à 15% à l'avenir.

### *Séminaire pour conseillers et conseillères en orientation professionnelle*

Les conseillers et conseillères en orientation professionnelle, et plus tard les jeunes également, doivent participer activement au monde professionnel, sans devoir investir pour cela trop de temps et d'énergie. Pour répondre à ce souhait et besoin général, la fondation **bilding** invitera les services d'orientation professionnelle (invitation limitée dans un premier temps à la Suisse alémanique) à une «journée découverte» afin de présenter les métiers de la planification au travers d'un exemple concret.

### *Promotion des femmes/Collaboration avec la SVIN*

La fondation **bilding** souhaite s'engager davantage dans la promotion des femmes et collaborer plus étroitement avec l'Association suisse des femmes ingénieures (SVIN). L'une des mesures consiste à soutenir le projet «KIDSinfo – Jeunes filles et technique»: **bilding** organisera ainsi un séminaire d'introduction pour les jeunes femmes et les femmes ouvertes d'esprit (ingénieures, étudiantes) qui seraient éventuellement intéressées à intervenir en tant qu'oratrice dans les écoles. De plus amples informations sur ce projet sous [www.kidsinfo.ch](http://www.kidsinfo.ch).

### *Nouveau site Internet*

Le site Internet de la fondation sera actualisé au cours des prochains mois, afin de mieux répondre aux souhaits de groupes cibles plus jeunes quant à une plate-forme moderne d'information et de communication.

# La nouvelle assurance chantier usic: profiter de la tendance et réduire les coûts!

Avec le temps qui passe, le secteur de la construction est de plus en plus marqué par les EG/ET. Cette évolution a des conséquences majeures pour l'ensemble des acteurs, le métier de base n'étant pas seul concerné. Or, la suprématie des EG/ET s'étend aussi aux domaines annexes, avec des impacts dont les ramifications touchent aussi et surtout les planificateurs et les ingénieurs.

Un de ces domaines annexes est l'assurance des risques liés à la construction et à la planification. Sous l'action des EG/ET s'est imposée la tendance à souscrire des assurances chantiers. Dans la logique des choses, les solutions habituelles défendent prioritairement les intérêts des EG/ET. Les autres parties prenantes n'ont pas voix au chapitre et se trouvent souvent obligées d'accepter des conditions défavorables afin de ne pas compromettre une commande.

Ce qui est tout particulièrement fâcheux à ce niveau, c'est que les assurances chantiers favorables aux EG/ET génèrent, en terme d'assurance, des duplicités pour les autres partenaires impliqués dans un projet. Avec des assurances chantiers souvent défavorables à leurs intérêts, les membres assurés par l'usic se voient obligés de faire appel à leur assurance obligatoire de la fondation usic. En clair: double assurance = double prime. Jusqu'à présent, ceux qui ne voulaient pas mettre en péril une commande se voyaient obligés d'avaler cette couleuvre.

La fondation usic propose aujourd'hui à tous ses membres une solution pour sortir de ce dilemme: sa propre assurance chantier. Plus précisément, une assurance pour chaque chantier qui inclut l'ensemble des intervenants, à savoir planificateurs, architectes, entrepreneurs et maîtres d'ouvrage. Seule condition: parmi les assurés doit figurer au moins un planificateur/ingénieur déjà couvert par l'assurance responsabilité civile professionnelle de la fondation usic. En souscrivant une assurance chantier, les entreprises assurées par l'usic bénéficient exactement de la même couverture qu'avec l'assurance obligatoire de la fondation usic. L'atout pour vous: en tant que membre assuré par l'usic, vous ne payez pas deux fois la prime, ce qui représente une économie considérable.

Autre avantage décisif que les membres assurés par l'usic pourront s'octroyer grâce à cette solution: ils prennent l'initiative de fournir au maître d'ouvrage une solution d'assurance transparente et simple. Ils se constituent ainsi un capital-confiance et un excellent argument pour décrocher des contrats.

La nouvelle assurance chantier de la fondation usic couvre de a à z les risques suivants:

- Assurance travaux de construction
- Assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage
- Responsabilité civile professionnelle du planificateur
- Responsabilité civile d'exploitation de l'entrepreneur
- Garanties des entrepreneurs vis-à-vis du maître d'ouvrage
- Accidents des visiteurs



**Solutions isolées ayant cours jusqu'à présent:**

<i>Travaux de construction</i>	<i>Responsabilité civile du maître d'ouvrage</i>	<i>Responsabilité civile professionnelle</i>	<i>Responsabilité civile d'exploitation</i>
<i>Tous les intervenants à la construction</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Planificateurs (ingénieurs et architectes)</i>	<i>Entrepreneurs et fournisseurs</i>
<i>Dégâts matériels</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels ainsi que les dommages économiques</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels, défauts aux installations et constructions et dommages économiques purs</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels</i>

**La nouvelle solution globale:**

<b>Assurance chantier</b>			
<i>Travaux de construction</i>	<i>Responsabilité civile du maître d'ouvrage</i>	<i>Responsabilité civile professionnelle</i>	<i>Responsabilité civile d'exploitation</i>
<i>Tous les intervenants à la construction</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>Planificateurs (ingénieurs et architectes)</i>	<i>Entrepreneurs et fournisseurs</i>
<i>Dégâts matériels</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels ainsi que les dommages économiques</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels, défauts aux installations et constructions et dommages économiques purs</i>	<i>Lésions corporelles et dégâts matériels</i>

Les projets ainsi assurés peuvent être sortis des assurances responsabilité civile existantes.

Autres avantages:

- Somme garantie pour les planificateurs:  
CHF 30 millions pour les lésions corporelles et les dégâts matériels; CHF 15 millions pour les dégâts aux constructions et les dommages économiques purs
- Somme garantie pour les autres: au choix CHF 10/20/30 millions
- Frais de prévention des sinistres
- Protection juridique au pénal
- Administration minimale
- Conditions très avantageuses
- Clé de répartition des primes transparente pour tous les assurés concernés

Les projets de construction entre CHF 10 et 50 millions sont couverts par une police standard simplifiée. Demandez au secrétariat de la fondation usic une offre sans engagement que vous soumettrez au maître d'ouvrage. Toutes les personnes concernées en profiteront!

Pour toute information complémentaire concernant la nouvelle assurance chantier, veuillez nous consulter sur [www.usic.ch](http://www.usic.ch). Tous les intéressés bénéficieront de conseils utiles auprès de la fondation usic.

*Hans Abicht, président de la fondation usic  
Hansjörg Hader, Conseiller de fondation usic*



# Merci! Danke! Grazie!

---

## Démissions du conseil de fondation

### *Pius Schuler et Dr. Dieter Schmid*

Deux membres de longue date du conseil de fondation de la Fondation usic quittent cette instance:

- Pius Schuler fut membre fondateur et initiateur de la fondation. Avec beaucoup d'engagement et de force de persuasion, il a œuvré en 1982 pour la création de cette fondation. C'est en grande partie grâce à lui que l'on a réussi à l'époque à créer pour les bureaux d'ingénieurs membres de l'usic un modèle d'assurance remarquable qui permit d'obtenir une réduction massive des primes d'assurance. Pius Schuler a présidé la Fondation usic durant 23 ans et s'en est retiré après sept années supplémentaires passées au conseil de fondation de la Fondation usic. L'usic doit un grand merci à Pius Schuler pour son travail de pionnier et son engagement dans l'édification et le développement de la fondation.
- Le Dr. Dieter Schmid a été élu en 1991 au conseil de fondation et a assumé cette fonction au service de la fondation durant 22 ans. Tout au long de ces années, il s'est attelé avec zèle à la prévention des sinistres et à l'assurance-qualité. Le Dr. Dieter Schmid a en outre été impliqué de manière déterminante dans les négociations avec les assurances. L'usic/la Fondation usic lui doit aussi un grand merci pour son engagement.

---

*Dr. Mario Marti*

usic – Swiss Association of Consulting Engineers  
 Effingerstrasse 1  
 P.O. Box 6916  
 CH-3001 Bern  
 Switzerland

# usic

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils  
 Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen  
 Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria  
 Swiss Association of Consulting Engineers  
 Member of FIDIC and EFCA

## Happy Anniversary from a Founding Member

April 30, 2013

Engineers shaping our future – 100 years ago, in 1913, the International Federation of Consulting Engineers (FIDIC) was founded to represent the engineering society and to improve the general quality of life. The federation was based on three major concerns of the consulting engineering industry: quality, integrity, and sustainability. As the world is becoming smaller and life is getting ever faster, none of these topics have lost any of their importance. Nowadays, the engineering profession is in great demand and indispensable when it comes to providing solutions for the major challenges of our society.

The Swiss Association of Consulting Engineers (usic), as one of the three FIDIC founding members, is proud to be part of the 100 years of FIDIC history. usic, which had been founded only one year before, in 1912, realized early on the importance and opportunities of an international association for the consulting engineering industry: a platform to share knowledge and insights, a platform to connect companies and engineers across countries and continents. As the headquarters of FIDIC are located in our country, in Geneva, usic feels all the more closely connected to the international federation. What FIDIC represents in a global context is equal to the role usic plays for Switzerland. usic is the nationally recognized voice of consulting engineering and planning companies in Switzerland. At the end of 2012, usic had 430 member companies totaling over 11,000 employees and an annual fee turnover in excess of 1.9 billion Swiss francs. The usic member companies cover all engineering-related activities in the construction sector: civil engineering, building-services engineering, electrical engineering, geology and geotechnics, environmental engineering and geomatics, spatial and landscape planning.

On account of its globally well-known projects – such as the Gotthard base tunnel or the Swiss railroad system – Switzerland can be justly described as a country with a long-standing engineering tradition. Nevertheless there is a lot of work ahead to continue this tradition. The image of the profession in society must be cultivated and constantly improved to ensure a steady supply of young professionals needed to address and overcome our future challenges.

On the occasion of the FIDIC centenary, usic wishes to thank FIDIC for its numerous achievements in the infrastructure industry and its untiring efforts to improve the general quality of life.

Alfred Squaratti  
 President

Dr Mario M. Marti  
 Secretary

[www.usic.ch](http://www.usic.ch)

@usic\_ch

## FIDIC – Joyeux anniversaire

La FIDIC – Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils – fête ses cent ans d'existence à l'occasion de la «FIDIC World Consulting Engineering CENTENARY CONFERENCE» en septembre 2013 à Barcelone. Pour cet anniversaire, la FIDIC va éditer la «Centenary Commemorative Publication». Dans cette brochure, divers organismes (ex. NASA, U.S. Department of

Transportation, etc.) lui présentent leurs félicitations. En tant que membre fondateur de la FIDIC, l'usic n'est pas en reste et lui adresse le message de félicitations reproduit ci-dessus.

Dr. Mario Marti



► Dr. Mario Marti/Christian Gfeller

## Assemblée générale 2013 de l'usic à Lucerne

*Lors de l'assemblée générale de l'usic de cette année qui s'est tenue le 12 avril 2013 à Lucerne, le président de l'usic, Alfred Squaratti, a pu passer en revue les événements d'une année réussie, marquée par diverses activités de l'association dans le cadre de la célébration de son centenaire. L'élection du vice-président en fonction, Heinz Marti, comme nouveau président à partir de l'AG 2014 fut entérinée par les membres à l'unanimité.*

Alfred Squaratti ouvrit l'assemblée générale au Centre de la culture et des congrès de Lucerne (KKL). C'est avec fierté qu'il récapitula l'année écoulée et la célébration du centenaire. L'apogée fut cette fête d'anniversaire, célébrée en mai dernier dans la foulée de l'assemblée générale à Berne, et le discours officiel prononcé par la Conseillère fédérale Doris Leuthard invitée pour l'occasion. L'exposition itinérante «Unter uns – Parmi nous – Tra noi», présentée successivement à Lausanne, Zurich et Bâle avec des oeuvres des artistes suisses Annaïk Lou Pitteloud, Martin Stollenwerk et Jules Spinatsch pour attirer l'attention sur des thèmes ayant trait à l'art de l'ingénierie, fut elle aussi un succès. Elle attira de nombreux visiteurs et les oeuvres exposées permirent à un vaste public d'avoir une idée des prestations souvent invisibles des ingénieurs.

→



Après cette intéressante rétrospective, il fallut passer aux diverses élections prévues à l'ordre du jour de l'AG. Heinz Marti, vice-président en fonction depuis 2010, fut proposé par le comité comme nouveau président à partir de l'AG de 2014, et ce choix fut entériné à l'unanimité par les membres de l'association présents. Heinz Marti est actif à l'association depuis de nombreuses années et délégué du conseil d'administration de TBF + Partner AG. Conformément aux statuts, Joseph von Aarburg se retira du comité au bout de huit ans de fonction et le Dr Uwe Sollfrank, président de la direction de la Holinger AG, fut élu pour lui succéder à l'unanimité des personnes présentes. Le Dr Dieter Schmid et Pius Schuler ont démissionné du conseil de fondation de la Fondation usic avec effet immédiat. Alfred Squaratti rendit un vibrant hommage pour leur engagement à Pius Schuler, l'un des pères de la fondation, et à Dieter Schmid, et tous deux furent dûment remerciés à l'occasion de leur départ. Tous les autres membres du conseil de fondation de la Fondation usic ont été réélus pour une nouvelle période de fonction de deux ans.

La constitution des groupes spécialisés «Mobilité & infrastructure» et «Energie & environnement» durant l'année écoulée fut aussi un succès, tout comme la première réunion du Conseil de l'usic et la remise, pour la deuxième fois, du Best Practice Award de l'usic. L'année passée a connu encore d'autres temps forts: l'engagement accru de l'association dans la politique avec, par exemple, la rencontre de 2012 avec des parlementaires dans le cadre d'une session, les nombreux entretiens avec les autorités ou la conférence des CEO sur le thème «Problème des prix bas». Les activités pour les Young Professionals ont rencontré elles aussi un grand intérêt comme on l'a vu lors du séminaire de la Prime Tower à Zürich auquel ont participé plus de 80 jeunes ingénieur(e)s.

Mais l'essentiel des activités de l'année passée a porté sur l'action politique que l'usic veut encore intensifier cette année. D'ailleurs, la première réunion de l'usic avec des parlementaires aura lieu dès le mercredi 13 juin 2013 sur le thème de la mobilité. D'autre part, l'association prévoit de multiplier les messages adressés au Parlement et d'approfondir son engagement politique, en tant que porte-parole des bureaux d'ingénieurs suisses, au moyen de prises de position des divers groupes spécialisés ainsi que de manifestations sur des thèmes politiques choisis.

**L'élection du vice-président en fonction, Heinz Marti comme nouveau président à partir de l'AG 2014 fut entérinée par les membres à l'unanimité.**

Le Dr Renzo Simoni, orateur invité à l'AG de cette année à Lucerne, donna dans son exposé un plus ample aperçu du projet de nouvelle transversale alpine au Gothard. Outre les dimensions gigantesques du projet, le président de la direction de la société AlpTransit Gotthard AG montra de façon saisissante les défis logistiques, géologiques et de conception que pose la construction du plus long tunnel ferroviaire au monde. L'usic est fière que plusieurs de ses entreprises membres participent à ce projet du siècle de renommée internationale. Après l'assemblée générale, le bateau à moteur Cirrus emmena les participants pour une excursion apéritive sur le lac des Quatre Cantons avant l'invitation au dîner et à la soirée au restaurant Hermitage.

Photo: usic 

# Splitter

## *Ensemble avec coeur et raison*

Pour son cinquantième anniversaire, la société Basler & Hofmann AG a publié un livre commémoratif. Des photos grand format montrent la diversité de nos tâches et nous espérons que les textes d'accompagnement seront propres à susciter l'enthousiasme de jeunes talents pour notre travail.

## *Fusions*

### *Stucky SA, Renens, nouveau membre du groupe Gruner*

A la mi-février 2013, les deux entreprises susmentionnées faisaient part de ce pas important vers l'avenir: la fusion stratégique de la Gruner AG et de la Stucky SA. L'entreprise d'ingénierie florissante Stucky SA, avec son siège principal à Renens/VD et des sociétés en Serbie, en Géorgie, au Portugal et en Turquie, renforce et complète le groupe Gruner spécialisé dans les activités de conseil et d'ingénierie dans le domaine des barrages, des centrales hydrauliques, des constructions hydrauliques et de l'énergie. Les conseils d'administration et les directeurs des deux entreprises sont convaincus qu'avec leur fusion stratégique, ces deux entreprises suisses de longue tradition sont parfaitement positionnées pour relever avec succès les défis futurs dans le secteur de l'énergie et des infrastructures aussi bien suisse qu'au niveau international.

### *kbm SA, Sierre, renforce le groupe Pini*

En février également, les Pini associati ingegneri ont annoncé qu'ils avaient pu renforcer encore leur position avec l'acquisition du bureau d'ingénieurs kbm SA, Sierre. Avec cette fusion, le groupe Pini associati étend ses activités en Suisse alémanique (ouverture d'une succursale à Zurich) et en Romandie. Des ouvrages tels le tunnel de base du Lötschberg et la centrale hydroélectrique de pompage turbinage en construction à Linth-Limmern renforcent les activités des Pini associati ingegneri dans les domaines construction de tunnels et constructions hydroélectriques.

### *Prix d'architecture du «Deutschen Architekturmuseums» décerné à Max Dudler*

Avec la restructuration du château de Hambach à Neustadt sur la route des vins de Rhénanie-Palatinat, l'architecte suisse Max Dudler a magnifiquement restauré ce lieu chargé d'histoire. Cette restauration a été sélectionnée à l'unanimité pour le prix d'architecture de cette année du musée d'architecture de Francfort.

### *Le pont du Nydegg à Berne*

Dans son livre, l'ingénieur civil Urs Emch décrit la construction du pont du Nydegg, emblème de la partie basse de la vieille ville de Berne, comme une œuvre pionnière de technique constructive. La construction avait été précédée d'une

querelle sur son emplacement. Selon un comptage de trafic, dans les années 1830, le pont de l'Untertor qui supportait tout le trafic vers la ville basse avant la construction du pont du Nydegg, voyait passer 6000 personnes plus 600 voitures, 1060 chevaux et 250 têtes de bêtes à cornes et petit bétail. Grâce à sa stabilité, le pont du Nydegg peut aujourd'hui être considéré comme une réussite. En revanche, il n'a pas porté chance à ses actionnaires car face à un coût de 1,25 million de francs, le capital-actions ne fut que de 0,9 million de francs.

### *Nouveau directeur au CRB*

Depuis plus de cinq décennies, le Centre Suisse d'études pour la rationalisation de la construction CRB, relie les concepteurs, les entrepreneurs et les fabricants de produits ainsi que – par les contrats de mandat d'études et d'entreprise – les maîtres d'ouvrages, par un langage, des structures et des procédés communs. Les produits CRB apportent clarté, transparence, traçabilité et sécurité juridique dans les activités clés de l'étude d'un ouvrage, sa réalisation, son exploitation et sa rénovation, de même que dans le descriptif des prestations, le calcul et de la gestion des coûts. Pour atteindre ses buts et favoriser l'échange d'informations entre tous les intervenants du secteur de la construction, CRB a besoin du soutien des associations de branches. Depuis début mai, Thomas Pareth est le nouveau directeur du CRB. Après avoir accompli avec succès sa tâche précédente en tant que responsable d'un grand projet de désengorgement du trafic de la région d'Olten, il relève un nouveau défi. Ainsi, une des tâches principales de Thomas Pareth sera d'organiser, d'entretenir et d'intensifier la collaboration avec ses interlocuteurs. En tout premier lieu, il s'agira de reconnaître et de comprendre les problèmes et les besoins toujours changeants des partenaires et des clients, de les intégrer à l'éventail des thèmes traités par CRB, et même, idéalement, de les anticiper.

### *Assemblée générale 2013 du CRB*

Le président, Max Germann, souhaite la bienvenue aux membres et aux amis du CRB à l'occasion de sa 51<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire à Zurich. Avant de passer en revue l'année écoulée, il présenta Thomas Pareth, le nouveau directeur du CRB en fonction depuis mai. La rapidité de la nomination de cet ingénieur-conseil, rompu aux tâches d'études de projets et de direction des travaux, à ce poste essentiel constitue à ses yeux un signal encourageant pour l'avenir, tout comme le fait que, en dépit de diverses difficultés, le résultat opérationnel de l'année passée ait été positif. Pour que le CRB puisse continuer à assumer sa mission principale d'encouragement de la communication entre les acteurs de la construction, il lui faudra en premier lieu entretenir et compléter ce qui a déjà fait ses preuves. Max Studer, qui dirigeait en intérim le secrétariat depuis septembre, souligna qu'il faudrait tout d'abord prendre en compte les besoins des clients et adapter en conséquence la planification des produits. Avec le déménagement du secrétariat du CRB Suisse romande à Fribourg et un comité Suisse romande nouvellement constitué, les conditions idéales ont été créées pour se faire connaître encore mieux en Suisse occidentale.